C.R.I.C. N° 32 (2021-2022)
4e session de la 11e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2021-2022

COMPTE RENDU
INTÉGRAL

Séance publique de commission*

Commission de l'économie, de l'aménagement du territoire et de l'agriculture

Mardi 5 octobre 2021

*Application de l'art. 162 du règlement

SOMMAIRE

Ouverture de la séance.....1

Organisation des travaux.....1

Examen de l'arriéré.....1

Interpellations et questions orales.....1

Question orale de M. Fontaine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la réforme des outils financiers wallons suite à la réunion du Gouvernement wallon du 23 septembre 2021 » ;

Question orale de M. Mugemangango à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la fusion des outils économiques wallons et la question de la transparence »

Intervenants : Mme la Présidente, MM. Fontaine, Mugemangango, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....1

Question orale de M. Desquesnes à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les perspectives d'avenir du site Durobor »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Desquesnes, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....3

Question orale de M. Legasse à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les actions concrètes après l'annonce de la fermeture de Logistics Nivelles » ;

Question orale de M. Antoine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'annonce de la fermeture de Logistics Nivelles » ;

Question orale de Mme Ryckmans à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les licenciements et la délocalisation de l'entreprise Kuehne+Nagel – Logistics Nivelles » ;

Question orale de M. Mugemangango à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le suivi du dossier Logistics Nivelles »

Intervenants : Mme la Présidente, MM. Legasse, Antoine, Mme Ryckmans, M. Mugemangango, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....5

Question orale de Mme Schyns à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la modification de l'aide aux grandes entreprises »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Schyns, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....11

Question orale de Mme Schyns à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les containers comme aide partielle aux entreprises en suite des inondations »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Schyns, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....12

Question orale de Mme Kelleter à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'agrivoltaïsme » ;

Question orale de Mme Schyns à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le développement du photovoltaïque dans l'espace agricole » ;

Question orale de M. Fontaine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la place des structures photovoltaïques dans le développement territorial wallon »

Intervenants : Mme la Présidente, Mmes Kelleter, Schyns, M. Fontaine, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....14

Question orale de Mme Cremasco à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le Schéma de développement territorial (SDT) et les enjeux du Stop béton » ;

Question orale de Mme Schyns à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le suivi du Stop béton »

Intervenants : M. le Président, Mmes Cremasco, Schyns, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....18

Question orale de Mme Schyns à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la circulaire concernant la gestion des permis dans les zones exposées à des aléas d'inondation »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Schyns, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....21

Question orale de M. Matagne à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la Stratégie wallonne de politique répressive environnementale »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Matagne, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....23

Question orale de Mme Schyns à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les limites de l'arrêté relatif à l'exonération des permis d'urbanisme »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Schyns, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....24

Question orale de Mme Roberty à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le programme européen « Lait, fruits et légumes à l'école » »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Roberty, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....26

Question orale de M. Florent à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les balises émises dans la Déclaration de politique régionale (DPR) et dans la résolution du Parlement de Wallonie du 7 juillet 2021 visant à baliser les grandes orientations de la Wallonie pour le Plan stratégique wallon de la Politique agricole commune 2023-2027 »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Florent, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....28

Question orale de Mme Ryckmans à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le contrat de gestion de l'Agence wallonne pour la promotion d'une agriculture de qualité (APAQ-W) et les cotisations des acteurs agricoles »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Ryckmans, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....30

Question orale de M. Fontaine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la crainte d'une pénurie des formateurs IFAPME »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Fontaine, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....31

Question orale de M. Di Mattia à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la reconnaissance des certifications professionnelles délivrées par l'IFAPME »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Di Mattia, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....33

Question orale de M. Fontaine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le suivi de la phase de test de l'application d'édition relative à la publicité des chasses »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Fontaine, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....34

Organisation des travaux (Suite).....36

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites.....36

Interpellations et questions orales retirées.....36

Liste des intervenants.....37

Abréviations courantes.....38

COMMISSION DE L'ÉCONOMIE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'AGRICULTURE

Présidence de Mme Cremasco, Présidente

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 9 heures 9 minutes.

Mme la Présidente. – La séance est ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Examen de l'arriéré

Mme la Présidente. – La commission procédera ultérieurement à l'examen de son arriéré.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE DE M. FONTAINE À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA RÉFORME DES OUTILS FINANCIERS WALLONS SUITE À LA RÉUNION DU GOUVERNEMENT WALLON DU 23 SEPTEMBRE 2021 »

QUESTION ORALE DE M. MUGEMANGANGO À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA FUSION DES OUTILS ÉCONOMIQUES WALLONS ET LA QUESTION DE LA TRANSPARENCE »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, de :

- M. Fontaine, sur « la réforme des outils financiers wallons suite à la réunion du Gouvernement wallon du 23 septembre 2021 » ;
- M. Mugemangango, sur « la fusion des outils économiques wallons et la question de la transparence ».

La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

M. Fontaine (PS). – Monsieur le Ministre, le Gouvernement wallon a validé ce 23 septembre, une nouvelle étape vers la fusion de ses bras économiques et financiers que sont la SOGEPA, la SOWALFIN et la SRIW.

Vous annonciez qu'il était dorénavant « indispensable de doter la Wallonie d'un outil régional unique, fort et incontournable en matière de financement et d'accompagnement ».

Vous indiquiez également que les missions principales de la future unique société d'investissement et de financement wallonne seraient nombreuses et regrouperaient les trois précédentes sociétés dans l'optique d'une gestion transversale des dossiers.

Par rapport aux dernières questions abordées sur le sujet avant le 23 septembre, pouvez-vous nous confirmer les différentes phases prévues dans votre feuille de route pour arriver à un outil unique en janvier 2023 ?

J'aimerais vous entendre sur l'évolution de l'implémentation des différentes phases de la feuille de route prévue par le Gouvernement. Comment garantissez-vous le maintien clair des services aux entreprises sur toute la durée de cette fusion ?

La réunion du Gouvernement a-t-elle permis de calculer le coût de cette réforme ? Pouvez-vous aujourd'hui nous rassurer quant au détail des coûts-bénéfice d'une telle opération ?

Enfin, la dernière avancée de la réforme permet-elle de garantir l'emploi des agents de la fonction publique ? De quelle manière ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. Mugemangango pour poser sa question.

M. Mugemangango (PTB). – Monsieur le Ministre, une réforme importante est mise en place concernant la fusion des outils financiers wallons. Ceux-ci sont importants puisqu'en 2019, ils représentaient un bilan collectif de 5,8 milliards d'euros. Cela a donc une influence importante sur l'économie wallonne.

C’est l’occasion de se poser deux questions.

Premièrement, à quoi vont servir ces outils financiers ? On a vu, hélas, que ces outils financiers sont parfois utilisés, alors que ce sont des outils publics, dans le cas d’entreprises qui n’hésitent pas à restructurer, à licencier ou à se comporter comme n’importe quelle entreprise privée ou multinationale privée en Wallonie. Il paraîtrait logique que, si ce sont des fonds publics utilisés pour soutenir l’activité économique, cela doit avoir des résultats en termes de pérennité d’emploi et en termes de création d’emploi. Y a-t-il une réflexion quant à l’utilisation effective de ces outils pour le mieux-être au niveau de l’emploi, de sa qualité et de sa quantité ?

Deuxièmement, ce sont actuellement des structures qui sont des UAP de type 3, sur lesquelles le Parlement a très peu de contrôle et sur lesquelles il y a très peu de visibilité et très peu de transparence. Y a-t-il une réflexion pour changer cela et rendre ces outils plus transparents ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l’Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l’Innovation, du Numérique, de l’Aménagement du territoire, de l’Agriculture, de l’IFAPME et des Centres de compétences. – Messieurs les Députés, le Gouvernement a validé, lors de sa séance du 23 septembre dernier, la première étape importante de la fusion des trois outils économiques et financiers que sont la SOGEPA, la SOWALFIN et la SRIW.

Ce qui était proposé au Gouvernement s’est fait après une très large concertation ainsi qu’après consultation et rencontre avec des structures similaires existantes en France et au Canada.

L’intégration progressive et effective des outils existants nécessitera de travailler en plusieurs phases, dont la première vient d’être franchie. Une feuille de route a ainsi été établie dans l’objectif d’une fusion effective et d’un outil unique pour le mois de janvier 2023 tout en garantissant la continuité de l’activité.

Je tiens à souligner l’excellent travail accompli au quotidien par nos outils et par leurs équipes, comme j’ai déjà eu l’occasion de l’exprimer à plusieurs reprises, notamment en ces lieux.

Il est néanmoins indispensable de doter la Wallonie d’un outil régional unique incontournable en matière de financement et d’accompagnement, d’éviter ainsi des recouvrements de missions, fussent-ils partiels, d’améliorer la lisibilité de l’offre de services à destination des entrepreneurs wallons et des investisseurs, et d’avoir une approche plus intégrée des dossiers.

La volonté de la réforme de rendre les structures existantes encore plus efficientes, notamment par une utilisation optimalisée des compétences des trois outils par la combinaison des expertises, car les différents secteurs et domaines nécessitent des expertises de plus en plus pointues, mais aussi par la capacité de mobiliser, si besoin, des expertises externes, tout en garantissant à l’intérieur des outils – en l’espèce, de l’outil fusionné – le maintien de l’emploi que l’on situe à environ 200 équivalents temps plein actuellement.

La réforme, que je souhaite continuer à développer, avec le soutien de mes collègues du Gouvernement, que je remercie, constitue une démarche positive réalisée au bénéfice des entreprises et de l’emploi.

À cet égard, je voudrais prendre mes distances par rapport à ce que vous venez d’indiquer, Monsieur le Député. En effet, j’ai pu observer que nos participations et interventions, en ce compris parfois à des moments de grande difficulté d’entreprises, ont permis de stabiliser l’emploi, de le préserver et, dans un certain nombre de situations, de le redéployer, en ce compris dans des secteurs extrêmement complexes, comme le secteur de la sidérurgie. Dans d’autres situations, le rôle de nos outils a été déterminant pour préserver l’emploi, l’activité économique et l’activité industrielle chez nous. Nous avons encore, dans certaines entreprises, des travaux difficiles en cours.

L’articulation entre l’intervention publique et l’intervention privée, dans certaines situations et dans certains dossiers, a été porteuse de résultats très positifs. Il était inimaginable de collectiviser une partie de l’activité économique, comme il était tout à fait inimaginable d’abandonner un certain nombre d’entreprises. La valeur ajoutée mutuelle de ce partenariat positif entre l’intervention publique ou parapublique et par ailleurs, l’investissement privé ou la gestion privée est un modèle, dans un certain nombre de situations que je soutiens et que je continuerai à soutenir.

Le processus de la réforme sera réalisé progressivement, jusqu’à la fusion effective en 2023. Je tiens à souligner le travail de collaboration aujourd’hui réalisé par les outils, notamment en ce qui concerne le Plan de relance et le financement des fonds de relance, mais aussi les synergies face à des situations telles que les conséquences des inondations, dont nous venons, hélas, d’être dramatiquement victimes, pour nos entreprises.

En ce qui concerne le coût de la réforme, l’objectif est de réaliser des économies d’échelle et permettre ainsi de réorienter les moyens dégagés vers le développement des missions actuelles et vers la prise en charge de nouvelles missions. Notons, par exemple, que la Cellule de veille et d’anticipation, qui existe déjà aujourd’hui, a vocation à devenir un véritable centre d’excellence dans l’analyse et l’anticipation des

tendances socioéconomiques actuelles, mais également dans la dimension prospective dans un objectif d'orienter au mieux la politique de financement en ayant une veille permanente du tissu socioéconomique wallon pour détecter suffisamment d'opportunités et de difficultés potentielles concernant des entreprises pour fixer également des modalités d'accompagnement spécifiques.

Enfin, pour répondre à votre question, Monsieur le Député, il n'est pas prévu de modifier le type juridique de la structure concernée, mais, au contraire, de conserver la souplesse, pour l'outil fusionné, d'un UAP de type 3 qui, pour rappel, est soumis à des obligations très claires comme prévues par le décret du 15 décembre 2011 portant organisation du budget, de la comptabilité et du rapportage des unités d'administration publique wallonnes, le fameux décret WBFin.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Fontaine.

M. Fontaine (PS). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour les éléments de réponse que vous avez bien voulu apporter à ma question. Je note que le but de cette fusion, effective en janvier 2023, est d'améliorer la lisibilité de l'offre de services, ce qui est effectivement le cas.

On sait que les trois UAP de type 3 fonctionnent très bien, chacun dans leur secteur. Cette fusion sera un plus pour les entreprises, les entrepreneurs de tout type afin de bénéficier de leur aide et surtout de leur expertise. Cela leur permettra, et je suis tout à fait d'accord avec vous, d'augmenter cette capacité d'expertise que l'on reconnaît à ces trois UAP de type 3. Je vous remercie et je resterai bien entendu attentif à l'évolution de ce dossier.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Mugemangango.

M. Mugemangango (PTB). – Monsieur le Ministre, je vous entends. Vous dites : « Voilà le bilan de ce type d'outil ». Le travail de ce type d'outil est globalement positif. Je n'irai pas dire le contraire. Je vais juste faire remarquer qu'il y a eu des débats ici, notamment, dans cette commission, sur une entreprise comme NLMK où il y a une participation de presque 50 % d'un outil économique public wallon, ce qui n'a pas empêché la perte de 290 emplois. Là, on se rend compte que devant des difficultés économiques, l'acteur économique public se comporte comme un acteur économique privé et privilégie le profit plutôt que l'emploi.

Il y a aussi eu tout un débat ici sur le secteur de la pomme de terre où des participations économiques publiques n'ont pas empêché que certaines entreprises connaissent des conditions de travail extrêmement pénibles. Il y a encore eu un débat pendant la crise du covid où l'on constate l'incapacité du Gouvernement wallon à pouvoir influencer la politique en termes de sécurité sanitaire d'entreprise dans laquelle on a aussi une participation publique avec ces outils économiques.

La question est donc de savoir si ces outils économiques nous aident à fournir à nos concitoyens de la Région wallonne des emplois durables, dignes dans des conditions de sécurité quand il se passe une crise sanitaire. Cette question reste posée. La question du bilan, je ne vais pas vous la poser. On pourrait se la poser collectivement avec plus de transparence.

Vous dites que des mécanismes de contrôle existent. Je ne le conteste pas, mais la question, c'est que pour le moment, ces mécanismes ne permettent pas un contrôle direct de la part des parlementaires. C'est la raison pour laquelle on pense qu'il faudrait changer de statut au niveau juridique par rapport à ces outils économiques pour permettre un contrôle total au niveau des parlementaires de ces outils économiques wallons.

QUESTION ORALE DE M. DESQUESNES À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LES PERSPECTIVES D'AVENIR DU SITE DUROBOR »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Desquesnes à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les perspectives d'avenir du site Durobor ».

La parole est à M. Desquesnes pour poser sa question.

M. Desquesnes (cdH). – Monsieur le Ministre, l'entreprise Durobor est aujourd'hui en faillite, mais la SOGEPA, via une société immobilière – Durobor Real Estate qu'elle détient à 100 % –, est propriétaire du site de Durobor à Soignies. Historiquement, c'était une sucrerie au début du XXe siècle et très vite transformée en gobeleterie qui a fonctionné quasiment 100 ans.

Afin de dresser un diagnostic environnemental du site, puisqu'il y a une longue histoire industrielle, la SOGEPA, en collaboration étroite avec la SPAQuE, a lancé deux appels d'offres : l'un sur l'inventaire de l'amiante et un audit technique des bâtiments et un second marché pour une étude combinée – orientation et caractérisation –, bref, un audit de la pollution sol et eau.

Normalement, les conclusions de ces études devaient nous parvenir fin septembre. Les avez-vous

reçues, Monsieur le Ministre ? En êtes-vous informé ? Quels en sont les principaux enseignements ?

Le site de Durobor est un site stratégique. C'est une époque durant laquelle on construisait les entreprises et la ville ensemble, au même endroit. C'est donc un site stratégique pour tout un quartier – le quartier des Carrières à Soignies. Son potentiel permettrait également le désenclavement routier de ce quartier. Des initiatives ont-elles été prises à cet égard, notamment en lien avec les autorités communales ? Quelles sont les perspectives actuellement ?

Vous êtes aussi ministre de l'Aménagement du territoire ; c'est donc à ce titre-là aussi que je vous interroge.

Je reviens sur le volet économique parce que le site est à la fois constitué d'un lieu d'exploitation avec les fours et les machines, mais également d'importants entrepôts de stockage. Ces entrepôts sont idéalement situés à côté d'un pôle qui le pôle de la pierre. C'est un consortium qui réunit une série de centres de formation, celui de l'IFAPME, celui du FOREm, celui du CEFOMEPI – patrons carriers – et celui de l'Agence wallonne du patrimoine qui est d'ailleurs l'ensemblier dans ce projet.

On parle beaucoup aujourd'hui d'économie circulaire, de réutilisation, de réemploi. Voilà finalement un site qui correspondrait bien à une capacité de stockage important de ce genre de matériaux pour développer un projet utile à la frontière entre patrimoine, réutilisation, économie circulaire, construction et aussi, par rapport à des métiers qui sont aujourd'hui en pénurie. Je sais que votre gouvernement et vous-même, êtes extrêmement attentifs à cela.

N'y a-t-il pas là les ingrédients d'une belle opportunité pour demain, pour construire un projet ambitieux, novateur et exemplaire pour le redressement de la Wallonie qui cadrerait bien avec une série de projets ou d'idées que porte le Gouvernement au travers du Plan de relance, bien que le Plan de relance soit toujours en stand-by, comme M. le Ministre-Président me l'a expliqué hier ?

Enfin, je voudrais aborder un dernier volet lié à la reprise du site de Durobor qui est la mémoire industrielle de ce lieu. Je l'ai dit, il s'agit de presque 100 années d'exploitation. Cette mémoire a-t-elle pu être sauvée ?

Vous êtes le ministre qui a la tutelle sur la SOGEPA, principale créancière de la société d'exploitation en faillite. Avez-vous ainsi pu sensibiliser les différents gestionnaires à l'importance de préserver les archives industrielles de l'entreprise ? Je pense notamment, mais pas seulement, à des collections de verres. Je ne parle pas des stocks, parce que les stocks ont été valorisés. Cela fait partie du travail des curateurs. Je vise plutôt la mémoire industrielle, les verres de démonstration, et cetera. Ce sont là des témoins importants d'une histoire séculaire de l'industrie dans la région de Soignies et du Centre. Je voulais savoir si vous avez pu prendre des initiatives de ce point de vue, via la tutelle que vous exercez sur la SOGEPA.

Merci de m'éclairer sur les différents volets de ce dossier important pour le développement d'une région et le rebondissement que nous pouvons en espérer.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Monsieur le Député, en effet, en étroite collaboration avec la SPAQuE, la SOGEPA a lancé deux études pour établir un diagnostic du site de Durobor.

Tout d'abord, la première étude est une étude technique. Cette étude porte principalement sur un inventaire des matériaux contenant de l'amiante, un inventaire des déchets, ainsi qu'une évaluation de l'assainissement et du démantèlement des structures.

Une présentation des conclusions de l'étude technique a été faite à la Ville de Soignies et à l'IDEA. Nous pouvons d'ailleurs vous tenir une copie de ces diverses conclusions.

Ensuite, la deuxième étude rassemble, en même temps, l'orientation et la caractérisation du site et de son sol ainsi que de son sous-sol. Cette étude porte sur un audit de la pollution sol et eau, et ce, conformément au décret Sol et au Code wallon de bonnes pratiques. Une présentation des préconclusions de l'étude combinée a été faite à la Ville de Soignies et à l'IDEA. La mission exigeait des investigations complémentaires.

Toujours en ce qui concerne ce volet complémentaire, en cours actuellement, il convient de souligner que les investigations sont réalisées en fonction du plan de secteur actuel. Les normes d'investigation sol-eau et de dépollution ne sont pas les mêmes selon ce qui sera ou serait implanté sur chaque parcelle, que ce soit du résidentiel, de l'industriel ou du récréatif. Tout changement – et il devrait y en avoir dans le cadre d'un plan de reconversion – imposera, le cas échéant, des investigations supplémentaires.

Entre-temps, un appel d'offres auprès de sociétés spécialisées a été lancé pour l'évacuation des déchets. Sur cette base et en concertation avec la ville et l'IDEA, il est prévu de lancer un appel d'offres auprès de sociétés externes spécialisées pour assister les parties prenantes dans l'élaboration d'un *masterplan* et de chiffrer les travaux nécessaires.

Afin de préciser le futur aménagement du site et du quartier dans lequel il est situé, la Ville de Soignies,

l'IDEA et l'AWaP sont associés à la réflexion. Le périmètre de la mission lié au *masterplan* sera d'ailleurs un peu plus large que le seul site de Durobor puisque la volonté de la Ville est d'évaluer également le désenclavement du quartier.

Les remarques des parties prenantes seront communiquées à la société qui sera mandatée pour le *masterplan*, étant entendu que le projet de reconversion devra aussi tenir compte des coûts liés à l'assainissement, mais aussi des retours escomptés des investissements, que ce soit en termes d'emploi, en termes financiers ou en termes de dynamique pour le quartier ou, plus largement, pour la ville, auxquels il y aura lieu de consentir, qu'il y aura lieu de faire, le cas échéant.

Vous évoquez les filières de réutilisation de matériaux, c'est une piste, bien sûr, mais dans le cadre d'une dynamique de *masterplan*, c'est une des pistes qui est sur la table et qui sera étudiée dans ce contexte.

Par ailleurs, vous mentionnez, à juste titre, le fait de préserver et de gérer le patrimoine industriel dans l'intérêt collectif. À cet égard, notons qu'une convention de séquestre a été établie par la SOGEPA.

Elle est en cours de discussion avec l'AWaP et la Ville de Soignies et devrait aboutir de façon imminente. Il s'agit et sont visés essentiellement ici d'une part de verre, de plans industriels et d'archives. Comme vous l'avez mentionné, les stocks en tant que tels ont été cédés par la curatelle dans le cadre de sa mission de gestion des actifs.

En l'espèce, cet élément gestion du patrimoine industriel – ou en tout cas de certains aspects de ce patrimoine – fera l'objet de cette convention de séquestre, de manière à ce que la SOGEPA, eu égard à son rôle dans ce dossier, puisse également être actrice active de cette préservation d'une part du patrimoine industriel.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). – Je remercie M. le Ministre pour les réponses très complètes qu'il m'a fournies. Ce site a un réel potentiel pour participer au redéploiement économique de la Ville de Soignies et de la région du Centre.

Je ne manquerai pas de revenir vous interroger d'ici quelques semaines.

Je vous remercie d'ores et déjà de la proposition de transmettre les documents concernant la première étude réalisée par les soins de la SOGEPA.

QUESTION ORALE DE M. LEGASSE À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LES ACTIONS CONCRÈTES APRÈS L'ANNONCE DE LA FERMETURE DE LOGISTICS NIVELLES »

QUESTION ORALE DE M. ANTOINE À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « L'ANNONCE DE LA FERMETURE DE LOGISTICS NIVELLES »

QUESTION ORALE DE MME RYCKMANS À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LES LICENCIEMENTS ET LA DÉLOCALISATION DE L'ENTREPRISE KUEHNE+NAGEL – LOGISTICS NIVELLES »

QUESTION ORALE DE M. MUGEMANGANGO À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LE SUIVI DU DOSSIER LOGISTICS NIVELLES »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, de :

- M. Legasse, sur « les actions concrètes après l'annonce de la fermeture de Logistics Nivelles » ;
- M. Antoine, sur « l'annonce de la fermeture de Logistics Nivelles » ;
- Mme Ryckmans, sur « les licenciements et la délocalisation de l'entreprise Kuehne+Nagel – Logistics Nivelles » ;
- M. Mugemangango, sur « le suivi du dossier Logistics Nivelles ».

La parole est à M. Legasse pour poser sa question.

M. Legasse (PS). – Monsieur le Ministre, j'imagine que vous aurez à cœur de me répondre au vu de la

rencontre que vous avez eue, jeudi dernier ou vendredi, avec les membres des organisations syndicales de l'entreprise. J'étais sur place quand ils sont partis pour rencontrer le Gouvernement. Je pense que vous étiez accompagné non seulement de M. le Ministre-Président, mais également de Mme la Ministre de l'Emploi ainsi que de M. le Ministre Henry, si je ne m'abuse.

Voilà deux semaines, le 22 septembre, une société nivelloise, installée depuis 1971, a déclaré son intention de fermer le site purement et simplement, sans autre explication si ce n'est un moindre rendement et une baisse de productivité.

Comment comprendre cette annonce ? On parle de 550 familles, sans compter les chauffeurs qui, du jour au lendemain, voient ainsi leur quotidien, leurs revenus, leurs professions balayées pour un déménagement on ne peut plus cynique puisque, que ce soit à Kontich ou l'autre emplacement cité, on est à quelques dizaines de kilomètres du site nivellois et sans possibilité ou annonce de transfert possible.

Selon mes informations, et après en avoir discuté longuement avec les représentants des syndicats, il n'a pas été question un seul instant de transfert. Les seules explications qui leur ont été données, de manière assez cynique, c'est la baisse de rendement, de productivité ; on parle de 170 colis par heure qui était la norme et on était en dessous de la norme horaire, alors que selon les explications des représentants syndicaux, ce sont les dernières réorganisations successives générées par les différentes directions qui ont fait que le rythme a baissé, en ce compris des sous-investissements dans l'entreprise.

Depuis ces événements, vous avez annoncé que vous alliez solliciter une rencontre avec la direction de l'entreprise. Elle a eu lieu fin de la semaine dernière. Par ailleurs, une conciliation a eu lieu vendredi dernier. On parle de quelque six heures de réunion. À la sortie de cette réunion, les représentations syndicales n'étaient pas rassurées.

Vous avez vous-même évoqué à ce sujet – et j'aimerais vous entendre, si vous le permettez – « une forme de radicalisme syndical ». Je veux être sûr de bien comprendre ce que vous voulez dire par là et souhaite un mot d'explication. Cela reste difficile, pour moi, à entendre ainsi que pour toutes ces personnes ayant perdu leur emploi.

Certes, il y a du syndicalisme et c'est bien heureux – c'est un fils de permanent syndical qui vous le dit –, mais peut-on parler de radicalisme syndical dans le cas présent au vu des arguments utilisés par la direction et ce qui s'apparente presque à une volonté de sabotage ?

J'aurais aimé entendre vos réactions et connaître vos actions concrètes depuis l'annonce de la fermeture.

Quelles actions allez-vous entamer envers l'entreprise et envers le groupe Carrefour, notamment, qui est le seul client ? Comment allez-vous agir pour qu'une telle situation absurde ne survienne pas à l'avenir ? Je vous remercie d'avance de vos réponses, Monsieur le Ministre.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Antoine pour poser sa question.

M. Antoine (cdH). – Monsieur le Ministre, je suis ravi de vous retrouver pour un sujet grave. D'emblée, je veux embrayer sur le propos de mon excellent collègue, M. Legasse. Le décor est connu.

Le 22 septembre, une multinationale d'origine suisse, Kuehne+Nagel présente sur 28 sites sur le Benelux, dont 10 en Belgique et qui réalise des bénéfices conséquents, annonce ni plus ni moins la fermeture complète d'un centre avec à la clé au minimum 549 travailleurs qui sont présents sur le site de Nivelles, plus un certain nombre de sous-traitants.

On a ensuite une réaction forte et compréhensible avec, de manière assez étonnante et courageuse, le vote de la reprise du travail.

L'acte trois se situe, ô surprise, dans un chômage économique qui, semble-t-il, est forcé par les conditions sanitaires puisqu'il faut remettre en état la chaîne d'approvisionnement.

L'acte quatre, ce sont vos déclarations. Elles sont fortes et lourdes de sens. La première d'entre elles, c'est de « constater l'absence d'investissement dans le site », ce qui est évidemment un élément de grave responsabilité pour l'employeur. Mais de l'autre, un « climat inapproprié du comportement syndical ». Je prends « climat inapproprié » parce que vous le direz mieux que moi, probablement, mais c'est ce que j'ai retenu de votre propos qui était probablement plus dur que celui que je tiens ici, mais où il y avait en tout cas une mise en cause de la responsabilité syndicale.

Tout cela pour en arriver aujourd'hui, ce matin, au moment même où nous nous parlons, à la tenue du premier conseil d'entreprise qui constitue la première étape de la procédure Renault, à savoir la fermeture définitive. Vous avez ajouté – j'y vois un signe d'encouragement – que le Gouvernement wallon allait « mobiliser tous les efforts nécessaires pour sauver la situation ».

Monsieur le Ministre, vous allez me dire, dans les options que je vous présente, celles que vous allez privilégier. Le premier scénario : le maintien de la fermeture définitive. Pour des raisons qui, reconnaissons-le, nous échappent – c'est un grand groupe qui est présent surtout en Flandre, mais qui l'est aussi en Wallonie, à Strépy, à Epigny et dans d'autres endroits –, ce serait l'abandon de Nivelles.

Deuxième scénario : un maintien partiel, ce qui voudrait qu'il y ait des investissements qui soient réalisés puisque, vous l'avez mentionné, ceux-ci ont fait défaut ; il faut donc convaincre le groupe de réinvestir sur le site qui, par ailleurs, me semple-t-il, est fort bien situé. Cela n'engage que moi.

Troisième scénario : le transfert d'agents, puisque le site de Kampenhout qui est évoqué est à 50 kilomètres de Nivelles. Ce n'est pas impensable, même si ce n'est évidemment pas souhaitable – je le souligne trois fois. Mais, des travailleurs pourraient peut-être, puisqu'ils connaissent bien le métier, être réengagés à Kampenhout. Vous nous direz si cette piste a été évoquée, si elle est travaillée ou si elle a une chance d'aboutir.

Puis, le dernier élément de ce dossier, entre fermeture, réouverture partielle et transfert avec les agents : la clé, c'est Carrefour. Puisque Carrefour est « le client », il n'y a pas des clients, il y a un client. Il faut donc savoir ce que Carrefour veut. Carrefour est présent – c'est aussi une multinationale, nous le savons. Elle sert autant la Wallonie que la Flandre. Vous avez – je vous en remercie, dans cette modeste suggestion que je vous avais laissée – pris les contacts avec Carrefour. Bien que l'humour ne sied pas en pareille circonstance tragique, j'ai presque envie de vous dire que l'impression que vous avez eue de Carrefour, c'est qu'ils voulaient toujours s'appeler Carrefour ou *Kruispunt*. Font-ils le choix d'un investissement consolidé davantage en Flandre ou sont-ils encore sensibles au sort des travailleurs wallons, mais aussi des consommateurs wallons ?

C'est un dossier difficile. Nous avions l'habitude dans le Brabant wallon d'aligner des succès, il faut bien le reconnaître. Nous avons eu une première douche froide – je l'avais nuancé avec vous – à propos de GSK, mais il n'empêche que là aussi, des dizaines de travailleurs ont payé. Aujourd'hui, c'est évidemment une tornade sociale insupportable de voir autant d'agents nous quitter.

Voilà les options que je vous laisse. J'espère que vous allez nous en dirai davantage sur celles-ci.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Ryckmans pour poser sa question.

Mme Ryckmans (Ecolo). – Monsieur le Ministre, je rejoins effectivement le contexte brossé par mes collègues.

L'annonce du licenciement des 549 travailleurs et de la délocalisation absolument injustifiée de l'entreprise Kuehne+Nagel – Logistics Nivelles a fait l'effet d'une bombe. Vous aviez annoncé, en réponse à une question urgente en séance plénière, votre intention de prendre contact avec la direction et avec le seul client de l'entreprise, Carrefour, puisque le site de Nivelles est responsable des rayons frais et épiceries de ce dernier. Qu'en est-il ?

Ces contacts devaient avoir lieu de concert avec la ministre régionale de l'Emploi pour trouver des parades au jeu de la concurrence entre Wallonie et Flandre alors que l'entreprise a bénéficié des aides à l'emploi. Qu'ont donné ces contacts ? Comment la procédure Renault va-t-elle se mettre en place ?

On notera la solidarité entre les travailleurs puisque les ouvriers des sites flandriens de Kontich, Wavre, Sainte-Catherine et Willebroek ont débraillé, eux aussi.

À l'époque, j'avais une question sur la manière dont l'entreprise avait finalement communiqué aux travailleurs. Entre-temps, on sait qu'une série de réunions ont eu lieu vendredi dernier, hier et ce mardi, pas toujours avec les travailleurs nécessairement. En tout cas, une réunion a eu lieu vendredi dernier au terme de laquelle les travailleurs ont fait part de leur insatisfaction, que quelques dates auraient été fixées.

Une question concernant les franchisés n'a pas encore été abordée. Un certain nombre de franchisés indépendants, représentés par l'APLSIA, l'Association professionnelle du libre service indépendant en alimentation, craignent des pertes de chiffre d'affaires et d'image avec cette rupture d'approvisionnement. Les avez-vous contactés ? Quels sont les résultats ? Ils estiment que Carrefour doit leur garantir cet approvisionnement. Quelle est la réaction de Carrefour ? Quelles sont les informations dont vous disposez sur les investissements réellement consentis par le groupe Kuehne+Nagel sachant que vous avez évoqué cette absence d'investissement ?

Comme je le disais vendredi dernier, des discussions devraient reprendre. On le sait, les travailleurs du site sont maintenant en chômage pour cas de force majeure en date du 30 septembre ? Quelles sont les perspectives à votre connaissance ? Nous ne pouvons que nous insurger devant le cynisme de cette délocalisation sauvage de la part de ces deux entreprises, tant Kuehne+Nagel que Carrefour. Je vous remercie pour vos réponses.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Mugemangango pour poser sa question.

M. Mugemangango (PTB). – Monsieur le Ministre, je dois dire que j'ai été choqué – je ne suis pas le seul – par les propos que vous avez tenus sur le plateau de RTL seulement deux jours après l'annonce de ces licenciements.

Vous y avez dit : « La situation à Logistics Nivelles était due au radicalisme des syndicats ».

Je ne comprends vraiment pas. J'imagine que comme d'autres ici, vous avez été sur le site et vous avez rencontré les travailleurs. La situation est

évidemment toute autre : on est face à une direction qui, depuis quatre ans, a manifestement préparé la situation actuelle. Depuis quatre ans, ils ont désinvesti.

Je prends un exemple : toute entreprise fonctionne avec une centrale téléphonique – certainement les entreprises de cette taille-là – et cela fait huit mois que cette centrale téléphonique est en panne et que la direction ne fait rien pour la réparer. Cela veut dire que les travailleurs sont contactés sur leur GSM personnel en cas de reprise du travail, en cas de problème de maintenance et ce, même lorsqu'ils sont en congé et sans compter les problèmes de sécurité que cela peut poser. Ce sont des travailleurs qui travaillent avec des scanners – ils sont obligés dans leur boulot – qui coûtent 5 000 euros. Quand ces scanners tombent en panne, ils ne sont pas remplacés.

On est donc face à une entreprise qui a manifestement organisé de manière systématique les problèmes qu'ils connaissent actuellement. Ils ont organisé cela de manière systématique.

Vous, 48 heures après l'annonce, vous dites : « C'est la faute du syndicat ». C'est assez incompréhensible.

Avez-vous des éléments pour tenir ces propos choquants ? Allez-vous retirer ces propos ? En tant que ministre de l'Économie, qu'allez-vous prendre comme mesures pour réellement protéger ces travailleurs et pas seulement pour reprendre le discours d'une partie de la direction ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Madame et Messieurs les Députés, je vous remercie pour vos différentes questions.

Nous sommes confrontés à un drame social, avec non seulement les 549 personnes très directement concernées par les annonces faites par Kuehne+Nagel en ce qui concerne le site de Nivelles, mais également avec le personnel de Supertransport, l'entreprise associée, qui n'est pas concernée par la procédure Renault, mais dont l'activité et les conséquences sont directement liées à Logistics Nivelles.

Le Gouvernement souhaite exprimer toute sa solidarité aux travailleurs directement concernés ainsi qu'à celles et ceux qui seraient indirectement concernés. Comme indiqué à plusieurs reprises, nous nous mobilisons au maximum pour donner toutes les chances de maintien de l'activité, d'une activité ou d'une situation en ce qui concerne les travailleuses et travailleurs concernés.

Lorsque vous citez certaines de mes déclarations, n'hésitez pas à le faire globalement et fidèlement, ce qui permet d'avoir une vision globale et nuancée, ce que j'essaie de maintenir de façon permanente dans l'analyse d'un certain nombre de dossiers.

J'ai observé un défaut d'investissements industriels suffisants sur le site. Il y a eu certains investissements, mais je les considère comme plutôt minimalistes pour répondre à des obligations légales, à des obligations de normes et à des obligations diverses. Indépendamment, des investissements plus structurants, de nature plus industrielle – dans l'équipement, dans les lignes, dans les sols – ou d'autre nature, n'ont pas été au rendez-vous, ce que je regrette.

En ce qui concerne le dialogue social, j'ai cité la direction et une forme de radicalisme syndical, qui a malheureusement provoqué une détérioration du dialogue social en ce qui concerne certaines circonstances ou certains moments dans l'entreprise, et je le maintiens.

En ce qui concerne les objectifs qui sont les nôtres et les actions qui ont été menées, M. le Ministre-Président, mes différents collègues et moi-même avons été, à plusieurs reprises, en contact et en réunion, en ce compris très récemment, avec les délégations syndicales, la direction de l'entreprise, le bourgmestre et d'autres interlocuteurs, de manière à être en dialogue permanent avec ces interlocuteurs et en recherche, tout aussi permanente et offensive, de solutions par rapport à la situation sur place.

Les rencontres avec les organisations syndicales nous ont permis de partager l'analyse et d'avoir les différents commentaires et éléments d'analyse de la situation, les perspectives et les situations, à chacun des moments concernés par rapport aux différentes étapes telles qu'elles ont été constatées à ce moment-là et, surtout, des échanges quant aux objectifs que nous poursuivons de concert par rapport à l'entreprise.

La rencontre entre la direction Benelux de Kuehne+Nagel et le ministre-président avait pour objectif principal de tenter de maintenir la porte entrouverte par rapport à toutes les hypothèses en ce qui concerne le site.

Je réponds ainsi à M. Antoine, en indiquant quels sont finalement les objectifs. Je peux assez naturellement m'inscrire dans le propos qui est le vôtre, qui est de maintenir l'activité en termes d'objectif principal, de maintenir une part de l'activité, de veiller à ce que des propositions – on est ici dans des déclinaisons subsidiaires – puissent être faites aux travailleurs, d'éventuelle mobilité. Lorsque je parle « de mobilité », il est question de mobilité acceptable pour les travailleurs puisqu'il n'est évidemment pas simple, pour un certain nombre d'entre eux, qui habitent à courte distance de l'entreprise d'aller rejoindre le site de

Kontich, par exemple, ou le prochain site de Kampenhout ou d'autres localisations encore.

Par ailleurs, nous sommes dans un contexte balisé par la loi Renault. Vous venez d'évoquer la première réunion du conseil d'entreprise. Notre action consiste à plaider auprès de la direction de manière à ce que, niveau par niveau, ces objectifs-là puissent être poursuivis tel que je viens de les mentionner.

J'ai un message très clair à ce propos-là – que vous auriez aussi pu reprendre et que nous avons tenu à l'attention de la direction – : on fait de la logistique partout en Wallonie et la logistique en Wallonie est un secteur en développement. J'ai régulièrement des demandes d'entreprises pour installer de la logistique en Wallonie, en ce compris d'ailleurs dans le secteur de la distribution et de la grande distribution. Des concurrents de Carrefour, qui organisent eux-mêmes leur logistique de distribution de leurs produits, ont récemment investi, inauguré des sites de distribution logistique de leurs produits, en ce compris dans la grande distribution. Dès lors, et je pense que vous me rejoindrez assez largement, pourquoi ne serait-ce pas possible à Nivelles ? Pourquoi ne serait-ce pas possible pour Kuehne+Nagel ? Pourquoi ne serait-ce pas organisable pour Carrefour au départ de Nivelles ?

La question est évidente. Si c'est bien possible partout ailleurs en Wallonie, en ce compris dans le même secteur d'activités, il est évident, me semble-t-il, que Nivelles peut aussi être et continuer à être un lieu de distribution logistique.

Vous avez mentionné le contact avec Carrefour. C'est par l'intermédiaire de M. le Ministre-Président que le contact avec Carrefour a été mené. Je l'ai dit publiquement à deux reprises, j'ai aussi mesuré mon propos : il est important qu'en tant que client unique, Carrefour puisse donner à cet égard un signe affirmé, un signe clair. Ceci, c'est aussi qu'une partie de la logistique de distribution vers les magasins Carrefour, vers les implantations Carrefour en Wallonie, vers les franchisés Carrefour en Wallonie et vers les clients Carrefour en Wallonie, puisse aussi s'exercer au départ de la Wallonie. Cela me semble vraiment le bon sens, mais je pense rappeler ceci à la faveur de vos questions parlementaires et je pense que c'est aussi le signal qui a été porté par le ministre-président.

Je voudrais encore mentionner des éléments liés à la compétitivité. J'ai aussi, dans mes propos, à plusieurs reprises, mentionné que l'on habille un débat sur la compétitivité, des arguments qui ne me semblent pas pertinents. Compétitivité, on parle bien sûr d'une part du frais et du sec et puis des embouteillages, et cetera, mais principalement du frais et du sec. La compétitivité est aussi liée, bien sûr, à l'organisation, à l'équipement, à l'ensemble de ce que l'on a pu gérer en termes de fonctionnement de la logistique.

Dès lors, en ayant été informé de façon assez minutieuse des chiffres des uns et des autres, à certains moments, et cetera, je pense pouvoir dire que l'on travaille en termes de compétitivité dans des niveaux comparables en ce qui concerne le site, par exemple de Kontich, avec le site de Nivelles.

Quand bien même, à certains moments ou sur certains aspects, il y a des différentiels, il faut encore qu'ils soient expliqués par différents éléments. Je viens de citer plusieurs des points qui ont été évoqués en ce qui concerne ce qui peut ou non justifier, mais en l'espèce j'ai mentionné que la compétitivité me semble comparable entre les différents sites.

Pour le futur, vous avez mentionné le fait qu'une conciliation sociale s'était déroulée vendredi dans des conditions assez difficiles, avec de nombreuses heures pour tenter d'obtenir des premiers pas de dialogue, un cadre pour permettre de nourrir les premiers pas du dialogue. Nous souhaitons, avec le Gouvernement, que cet accompagnement d'une forme de conciliation externe, conciliation sociale ou autre puisse être et rester disponible, de manière à ce que l'ensemble du processus puisse permettre de renouer les éléments de dialogue.

Par ailleurs, en ce qui concerne le Gouvernement, nous avons indiqué à la direction et aux organisations syndicales que nous souhaitions, après les étapes – et je crois qu'il y en aura encore d'autres, suivant les informations qui me reviennent d'une autre nature – qui sont aujourd'hui sur la table, continuer notre rôle de déployer un maximum d'efforts de conviction vers la direction, vers Carrefour, vers les différents interlocuteurs pour tenter au maximum d'atteindre les différents objectifs par ordre de priorité, tel que je viens de les mentionner.

Avec mes collègues du Gouvernement, nous allons poursuivre ces efforts de conviction, de dialogue, de persuasion de manière à faire l'effort maximum pour préserver sur le site concerné une activité aussi large que possible.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Legasse.

M. Legasse (PS). – J'entends, Monsieur le Ministre, les mots utilisés à la fin : « déployer un maximum d'efforts de conviction ». Je crains – et je ne voudrais pas être négatif – qu'il faille en faire davantage, mais c'est plus facile à dire qu'à faire, et les moyens, les leviers sont limités, j'en suis conscient.

Il est dommage que M. le Ministre maintienne ses propos par rapport au radicalisme syndical. Il faudrait quand même traiter non pas d'égal à égal le radicalisme syndical ou le radicalisme patronal sur le sujet, parce que l'on peut davantage parler du radicalisme patronal, sachant le contact que M. le Ministre a eu avec les organisations syndicales.

Je suis tout à fait d'avis qu'il faut maintenir une activité sur le site, vu sa localisation et vu le développement du secteur. La situation du site est, rappelons-le, idéale. D'autant qu'à Kontich ou à Kampenhout, on est dans des situations de quasi-plein emploi. Non seulement c'est une délocalisation intrabelge, mais en plus pas nécessairement pour produire des emplois aux néerlandophones qui n'en auraient pas, puisqu'ils n'en ont pas tous, mais quasiment.

La procédure Renault, on pourrait en discuter aussi, parce que la première phase de la procédure Renault vise singulièrement à prévenir d'une intention. Ici, l'intention est plus qu'affirmée : il ne s'agit pas de discuter avec les travailleurs de la possibilité d'une fermeture. La décision est déjà prise.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Antoine.

M. Antoine (cdH). – À l'écoute des éléments fournis par M. le Ministre et de l'examen du dossier, les perspectives sont sombres. Lorsque l'on voit les propos tenus par M. Bosman, le patron du groupe pour le Benelux, on sent qu'il y a une volonté d'investir de manière majeure à Gheel, avec près de 80 000 mètres carrés, à Eindhout, à Kontich, à Kampenhout, à Tessenderlo. On voit dès lors que leur priorité aujourd'hui, pour des raisons qui m'échappent largement, c'est la Flandre et fort peu en Wallonie, même si j'ai évoqué la présence de l'un ou l'autre site, mais de manière peu significative à l'égard du groupe animé par la recherche – et ils ne s'en cachent pas – d'une très forte rentabilité.

Je pense que dans les appréciations – mais je comprends votre retenue, parce que si vous-même, vous vous écartez d'un axe médian, vous perdez toute chance de conciliation –, mais reconnaissons qu'il y a là un capitalisme débridé, où dans le même temps on licencie 549 personnes et où le groupe est à la recherche de collaborateurs. Vous pouvez aller vérifier. C'est le paradoxe le plus complet.

Mme la Présidente. – Je vais vous demander de conclure, Monsieur Antoine.

M. Antoine (cdH). – Pour les syndicats, je n'ai pas de compréhension pour eux, parce que pour eux, ce n'est pas un peu plus de bénéfice, c'est leur salaire mensuel. Je puis comprendre qu'il y ait des réactions fortes. Leur situation me rend légitime.

La clé, je persiste et signe, Monsieur le Ministre, c'est Carrefour. Si Carrefour ne bouge pas, ils ont plus de prérogatives du Gouvernement wallon pour faire évoluer les choses.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). – J'entends, Monsieur le Ministre, vos plaidoyers que vous faites concernant la nécessité et le rôle potentiel de la Wallonie en matière de logistique, la question de la compétitivité. Ce qui nous manque ici, ce sont les réponses apportées à vos questionnements par l'entreprise Kuehne+Nagel et en particulier aussi par Carrefour. Là, vous ne nous dites pas comment ils répondent, comment ils réagissent, comment ils répondent à votre plaidoyer, pour assurer le maintien de l'activité sur le site, ou en tout cas en Wallonie. C'est ce qui nous manque pour comprendre leur logique de désinvestissement complet. Il faudra réfléchir.

Cette fermeture annoncée est une vraie catastrophe et une vraie gifle par rapport aux enjeux de compétition entre Régions.

Nous avons là un questionnement à avoir des recherches de solution pour éviter ce genre de chose à l'avenir, éviter que des travailleurs soient opposés à d'autres travailleurs, même au sein de la Belgique.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Mugemangango.

M. Mugemangango (PTB). – Vous dites maintenir vos propos, mais sur les organisations syndicales, le problème est que vous ne dites pas pourquoi ils sont fondés, sur quelle base. J'ai effectivement lu l'ensemble de vos propos. Ce que vous avez dit sur les organisations syndicales est, à mon avis, inacceptable.

Comme M. Legasse l'a indiqué, ces organisations sont présentes depuis les années 1970, depuis que l'entreprise est présente et cette entreprise a changé de statut durant toute cette durée plusieurs fois. Le rôle de ces organisations syndicales a été de maintenir les acquis des travailleurs qu'ils ont acquis au fur et à mesure de leur travail là-bas. Cela a été leur rôle.

C'est un élément important parce que je n'ai pas une lecture communautaire du dossier. Quand on voit ce qui se passe en Flandre, on parle de transfert en Flandre, en réalité, il suffit d'écouter les syndicalistes flamands pour se rendre compte que les structures existantes à côté sont saturées. On parle de 170 000 colis pour avoir un seuil de rentabilité. Ils sont à 215 000 colis par jour. Ils sont saturés. Cela veut dire que l'objectif fondamental de cette direction, c'est justement de créer des emplois précaires. Vous voulez être le ministre de quel Gouvernement ? De celui des emplois précaires ? C'est le but de cette entreprise. On n'est pas face à un radicalisme syndical, on est bien face à un radicalisme patronal. C'est contre cela que vous devez vous battre.

QUESTION ORALE DE MME SCHYNS À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA MODIFICATION DE L'AIDE AUX GRANDES ENTREPRISES »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Schyns à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la modification de l'aide aux grandes entreprises ».

La parole est à Mme Schyns pour poser sa question.

Mme Schyns (cdH). – Monsieur le Ministre, le 16 septembre dernier, le Gouvernement adoptait, en deuxième lecture, un projet d'arrêté qui modifiait l'arrêté du 6 mai 2004, qui portait exécution du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des grandes entreprises.

Évidemment, on dispose de la notification du point, mais au niveau du Parlement, on n'a pas encore des informations qui concernent la modification proposée de l'arrêté.

Je viens vers vous tout simplement pour vous demander ce qu'il y a dedans. Quelles sont les modifications que vous avez proposées ? Quel impact budgétaire à la hausse ou à la baisse a-t-il été formulé au travers de cet arrêté ?

Enfin, quelles seront les conséquences réelles en matière d'aides ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Madame la Députée, par sa communication du 8 juillet 2020, la commission a procédé à une prolongation des lignes directrices des aides régionales jusqu'au 31 décembre 2021.

Par ailleurs, il faut noter que la Commission européenne a adopté le 19 avril 2021 de nouvelles lignes directrices des aides à finalité régionale pour la période de 2022 à 2027 qui entreront en vigueur le 1er janvier 2022.

Ceci entraîne concrètement que, pour les aides à finalité régionale octroyées aux grandes entreprises, la date limite de décision et d'engagement budgétaire est fixée au 31 décembre de cette année, selon la carte des zones de développement actuelle.

Afin de garantir une certaine sécurité juridique pour les services fonctionnels, il était nécessaire de modifier l'arrêté du Gouvernement wallon du 6 mai 2004 en vue de fixer uniquement les dates ultimes pour l'introduction des dossiers et régler le sort des demandes de primes qui seraient introduites durant cette période de transition.

L'AGW en question ne modifie en rien le régime des incitants régionaux en faveur des grandes entreprises qui continue d'être encadrées par le règlement d'exemption par catégorie n° 651/2014, dont la validité a été prolongée par le règlement Union européenne n° 2020/972 du 2 juillet 2020 jusqu'au 31 décembre 2023.

Le dispositif, adopté le 16 septembre dernier, a pour but de gérer les dossiers introduits durant la période dite de transition du 1er janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2021 et dont l'entreprise est située dans une zone reconnue dans la carte des zones de développement 2014-2020 prolongées jusqu'à la fin de cette année.

Ceci a pour objectif de ne pas pénaliser ces entreprises situées dans une zone qui ne serait plus reconnue en 2022 à la suite de l'approbation par la Commission de la nouvelle carte et qui risqueraient donc de ne plus obtenir des aides à finalité régionale.

Ainsi une entreprise qui introduit sa demande préalable jusqu'au 15 octobre 2021 est invitée à rendre son formulaire complet pour le 31 octobre 2021. Votre question me donne l'occasion de rappeler cette double échéance aux entreprises potentiellement concernées et à celles d'entre elles qui souhaitent prétendre encore à une décision suivant la carte 2014-2021 des aides à finalité régionale.

Cette disposition, insérée dans l'arrêté du Gouvernement wallon du 6 mai 2004, cessera de produire ses effets le 1er janvier 2022.

À travers votre question, je rappelle à celles et ceux qui écouteraient nos travaux ou qui liraient le compte rendu de ceux-ci que deux dates sont importantes : le 15 octobre pour la demande préalable et le 31 octobre pour le formulaire complet à introduire pour les entreprises potentiellement concernées.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Schyns.

Mme Schyns (cdH). – Je note qu'il n'y a pas de modification aujourd'hui dans les critères d'aide et dans les fonctionnements des aides, mais qu'il s'agit simplement d'une prolongation pour gérer cette fameuse période transitoire dans l'attente des nouvelles cartes de 2022. Ceci éclaircit les choses au niveau du contenu de votre arrêté.

Par contre, j'espère vraiment que vos services ont sensibilisé les entreprises potentiellement concernées et qu'il ne s'agit pas uniquement de ce qui a été dit dans cette commission. C'est important que les entreprises qui sont dans cette phase transitoire et qui pourraient être concernées, c'est-à-dire ne plus être sur les prochaines cartes, soient informées par les services de l'administration et par ceux qui vont gérer ces aides, que ce ne soit pas uniquement via cette commission. Même s'il est important de le dire publiquement, je pense aussi que des contacts directs vers les entreprises sont importants.

QUESTION ORALE DE MME SCHYNS À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LES CONTAINERS COMME AIDE PARTIELLE AUX ENTREPRISES EN SUITE DES INONDATIONS »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Schyns à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les containers comme aide partielle aux entreprises en suite des inondations ».

La parole est à Mme Schyns pour poser sa question.

Mme Schyns (cdH). – Monsieur le Ministre, le 22 septembre dernier, en compagnie de M. le Ministre-Président, vous étiez dans la Commune de Trooz, afin d'assister à la mise en place des premiers containers qui devraient permettre à des commerçants qui ont tout perdu de relancer leurs activités.

Au total, 750 modules préfabriqués d'une surface de 14 à 18 mètres carrés avec fenêtres, portes, éclairage et chauffage électrique vont donc pouvoir être fournis dans ces zones sinistrées.

La Région prendra en charge leur location, entre 200 et 300 euros par mois, en attendant la restauration des bâtiments endommagés. Les commerçants, indépendants et PME qui souhaiteraient pouvoir bénéficier de la mise à disposition de ces modules sont invités à en faire part à leur administration communale, laquelle se tournera à son tour vers la Région wallonne.

Je l'ai déjà dit, cette aide est la bienvenue, actuellement, mais seule une dizaine de containers seulement ont été sollicités par de potentiels bénéficiaires – du moins au moment de la rédaction de la question. De quoi s'interroger sur l'efficacité de la mesure. Mon but ici est d'essayer de comprendre pourquoi cette mesure ne rencontre pas le succès escompté.

Monsieur le Ministre, avez-vous des explications sur la faible demande de containers ? Comme j'ai déjà pu le dire, ces containers ne se prêtent pas à certains types de magasins ou d'activités d'indépendants.

Pour des pharmacies ou d'autres structures de ventes de détail, c'est possible, mais quand on voit déjà les difficultés pour une boulangerie avec l'enjeu des machines derrière, un conteneur ne semble pas forcément adéquat.

Ne faudrait-il pas d'autres aides ciblées et momentanées pour permettre aux indépendants de se relancer au plus vite ? Je pense à des avances de trésorerie en attendant les assurances.

Vous pourriez me répondre évidemment que ces aides existent déjà via des outils économiques, mais on a vu, avec la crise du covid à quel point le monde bancaire pouvait conditionner ces aides et donc les aides qui sont liées aux outils économiques, d'où ma question : ne faudrait-il pas un coup de pouce, un coup de main, quelque chose de plus direct, vers les entreprises et les indépendants dans les zones sinistrées ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Merci, Madame la Députée, pour votre question. Effectivement, la mise à disposition de modules de containers de manière à pouvoir y localiser provisoirement l'activité à proximité ou à faible distance dans l'espace, dans le quartier concerné, est aujourd'hui utilisable et activable. Il s'agit bien de l'une des mesures qui ont été mises en place depuis ces inondations. Quand je dis « une des mesures », c'est une des nombreuses mesures en ce qui concerne globalement les régions sinistrées et une des mesures, bien sûr, en ce qui concerne les indépendants et les PME.

À ce jour, des demandes ont été introduites par 11 entreprises différentes en ce qui concerne un total de 14 containers.

Je me permets de préciser ici que le dispositif peut valoir pour plusieurs containers, pour les personnes dont l'activité requiert d'avoir des espaces plus importants. Cela concerne, bien sûr, des commerces de proximité tels que ceux que vous avez évoqués. C'est le cas d'une profession libérale, un médecin à Trooz qui va localiser provisoirement son cabinet dans l'arrière de sa propriété malheureusement sinistrée et une salle d'attente dans un autre container. De façon assez large, cela concerne des

commerces, des professions libérales, des entreprises, des indépendants, cela peut concerner un ou plusieurs containers. Ici encore, les nombreux lecteurs du compte rendu ou les personnes qui suivent nos travaux pourront avoir communication de ceci, même si nous avons pris le soin de réécrire à l'ensemble des villes et communes concernées pour leur expliquer le *scope* du dispositif.

Soyons clairs : le but est ici d'être à disposition. S'il y a 30, 50 ou 110 demandes, le but est d'être prêts, quelle que soit la jauge, quels que soient les besoins, pour répondre à ceux-ci et quelles qu'en soient l'ampleur et la durée.

Je dois aussi indiquer que nous avons été sollicités par une ou deux personnes qui avaient préalablement déjà d'eux-mêmes loué des containers eu égard à leur situation. Nous avons prévu de prendre en charge l'équivalent de ce que représenterait, pour les containers publics, la location, à destination de celles et ceux qui l'auraient fait sur fonds propres ou en anticipant le dispositif régional.

Je me permets également de mentionner, en ce qui concerne les aides, que nous avons très rapidement prévu la possibilité d'une avance de première intervention de 50 000 euros en attendant le règlement définitif soit du dossier assurances soit du dossier calamités, soit les deux. Nous avons été saisis de 86 demandes en ce qui concerne ces financements préalables, qui représentent un montant estimatif de l'ordre de 3,8 millions d'euros.

En ce qui concerne les indépendants, PME, entreprises, commerçants et agriculteurs, je voudrais aussi mentionner l'élément très important, Madame Schyns, qui est la décision qui a été coulée dans l'avant-projet de décret de ce Fonds des calamités spécial qui permet à la fois de couvrir, pour les entreprises qui sont en risque simple, comme pour les particuliers, tout ce qui dépasse le plafond qui était prévu par ce fameux article 130, § 2 de la loi sur les assurances et qui limitait donc, en cas de calamité naturelle, à un maximum de 320 millions d'euros au niveau de la Région qui a été, après négociations, porté à 600 millions d'euros, le montant couvert par les assurances. Je rappelle que pour les indépendants ou commerçants, par exemple, en risque simple, eux-mêmes étaient concernés par ce plafonnement qui les aurait amenés à être finalement indemnisés à concurrence de 30 % ou 35 % de leurs dégâts constatés par l'assurance.

Deuxième point, tous les sinistrés – entreprises, PME, et cetera – qui sont en risques spéciaux sont aussi « bénéficiaires » d'une intervention régionale pour la part non couverte de leur dommage en risques spéciaux.

Très souvent, nous avons rencontré, dans les assurances, des pourcentages de 20 à 30 % de couverture en risque spécial « calamités naturelles ». Il y a donc le solde de 90 % à 75 % non couverts contractuellement par l'assurance.

Là, la Région a décidé d'intervenir pour la part non couverte : 50 % s'il s'agit d'une petite entreprise avec moins de 50 personnes ; 40 % s'il s'agit d'une entreprise de 50 à 250 travailleurs employés ; jusqu'à 40 % s'il s'agit d'une entreprise qui emploie plus de 250 personnes. Par ailleurs, seulement 500 000 euros avec 25 % pour les entreprises qui n'auraient pas du tout été couvertes en assurance.

Je ne rappelle pas les conditions qui ont été prévues. Elles sont liées à l'emploi et à la localisation.

Nous sommes en train de prévoir et de finaliser un dispositif complémentaire d'aides pour accompagner le financement et pour accompagner la relance d'un certain nombre d'activités commerciales.

Mme la Présidente. – Je vous demanderai de conclure, Monsieur le Ministre.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – En effet, indépendamment du dommage en tant que tel, la perte d'exploitation, par exemple, n'est couverte par personne. Relancer une activité, en refaire la promotion, refinancer peut-être telle adaptation qui est nécessaire à la suite du sinistre, tout cela nécessite des moyens également. Nous travaillons à un dispositif complémentaire qui viendra s'ajouter à ceux que j'ai mentionnés à l'instant.

Merci de votre indulgence, Madame la Présidente. Je veillerai à ne pas en faire trop large usage même si cette indulgence est consentie avec beaucoup de bienveillance ; ce dont je vous suis très reconnaissant.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Schyns.

Mme Schyns (cdH). – Merci, Madame la Présidente, d'avoir permis à M. le Ministre de développer sa dernière idée parce que, pour moi, c'est ce fameux nouveau dispositif qui est aussi important.

L'aide préalable des 50 000 euros est très importante et est mise en place.

Pour les containers, il faudrait peut-être recontacter l'UCM – je sais que vous êtes en contacts réguliers avec eux – pour qu'eux-mêmes sensibilisent les différents indépendants, professions libérales, et cetera, qui sont dans les communes sinistrées. Il me semble que l'UCM est vraiment un des acteurs locaux très proches du terrain.

Enfin, ce dernier dispositif est pour nous important. On reviendra vers vous pour vous réinterroger, parce que la vraie question, c'est la perte d'exploitation.

Pendant plusieurs mois, les indépendants, les entreprises, les magasins, resteront fermés, ce qui entraînera des problèmes de trésorerie, des pertes d'exploitation et la nécessité d'une relance.

Ce dernier dispositif, dont on ne connaît pas encore les contours, et sur lequel vous planchez, nous paraît vraiment important et nous reviendrons vers vous.

Nous vous encourageons à mettre ce dispositif en place. Même si ce ne sera pas toujours évident, c'est important pour ceux qui sont encore fermés aujourd'hui.

QUESTION ORALE DE MME KELLETER À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « L'AGRIVOLTAÏSME »

QUESTION ORALE DE MME SCHYNS À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LE DÉVELOPPEMENT DU PHOTOVOLTAÏQUE DANS L'ESPACE AGRICOLE »

QUESTION ORALE DE M. FONTAINE À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA PLACE DES STRUCTURES PHOTOVOLTAÏQUES DANS LE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL WALLON »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, de :

- Mme Kelleter, sur « l'agrivoltaïsme » ;
- Mme Schyns, sur « le développement du photovoltaïque dans l'espace agricole » ;
- M. Fontaine, sur « la place des structures photovoltaïques dans le développement territorial wallon ».

La parole est à Mme Kelleter pour poser sa question.

Mme Kelleter (Ecolo). – Monsieur le Ministre, je n'ai pas inventé ce mot, je l'ai tiré d'un article pour faire honneur à son créateur.

Les efforts que nous devons mener pour sauver notre planète doivent être multiples, diversifiés et venir de tous les coins : des politiques, des citoyens. Le secteur agricole est un partenaire privilégié dans cette mission, il fait en effet partie de la solution.

Les projets d'agrivoltaïque ou de champs solaires se multiplient en Wallonie. Ils peuvent être une solution pour produire davantage d'énergie renouvelable et pour augmenter les revenus des exploitations agricoles, ce qui est un enjeu dont vous êtes bien conscient.

Cependant – c'est le côté pile de la médaille –, ils augmentent la pression foncière déjà trop grande sur la terre agricole et mettent potentiellement en danger notre sécurité alimentaire.

Vous avez annoncé que l'administration est en train de développer un cadre pour protéger les agriculteurs. Quel est l'état d'avancement de ces travaux ?

Certains auteurs de projet disent qu'il est possible de combiner la production d'énergie et d'aliments sur un champ. C'est là que l'agrivoltaïsme devient intéressant parce que l'on n'occupe pas l'espace dédié à la production alimentaire avec la production énergétique. On en arrive donc à une meilleure efficacité dans l'utilisation de ces terres.

Personnellement je me demande si cette combinaison est réellement praticable et j'aimerais savoir votre position ? Avez-vous connaissance de bons exemples qui combinent les deux ?

Ne serait-il pas plus logique de soutenir l'installation des panneaux sur les bâtiments agricoles au lieu des champs ? Tout ceci dans une optique d'une meilleure efficacité dans l'utilisation de nos terres.

Quelles initiatives avez-vous prises en ce sens en tant que ministre de l'Aménagement du Territoire et en tant que ministre de l'Agriculture ? Vous avez la chance d'avoir les deux compétences dans votre appellation.

Je crois qu'il est important d'utiliser notre terre agricole davantage à des fins nourricières.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Schyns pour sa question.

Mme Schyns (cdH). – Monsieur le Ministre, depuis quelques mois, les projets de champs solaires se multiplient en Région wallonne. Si ces projets participent à l'effort de transition énergétique, ils posent cependant question lorsque certains de ces projets sont projetés en zone agricole. Alors que nos agriculteurs sont déjà confrontés à une hausse importante du prix des

terres, le développement de ces projets renforce la spéculation foncière.

En séance plénière du 8 septembre, vous disiez avoir sollicité auprès de votre administration un projet de circulaire qui invite les communes et fonctionnaires délégués à refuser les champs photovoltaïques de cette nature. Vous disiez que vous étiez disposé à développer le photovoltaïque dans une série d'autres espaces notamment des bâtiments agricoles.

Quelle est votre stratégie en matière de développement du photovoltaïque dans l'espace agricole ?

Avez-vous pu identifier et lister les sites favorables à son développement ?

Avez-vous pu échanger avec vos collègues du Gouvernement sur cette stratégie ?

Le Gouvernement va-t-il développer une action de soutien spécifique et, pour ce qui concerne vos compétences, des facilités dans l'obtention de permis sont-elles envisagées ?

Pouvez-vous confirmer que votre circulaire a bien été adressée à l'ensemble des communes et des fonctionnaires délégués ?

Avez-vous déjà eu des retours suite à celle-ci ?

Vous avez déclaré que si la circulaire ne suffisait pas, vous proposeriez une modification du décret pour rendre impossible, en toute circonstance, l'usage de terres agricoles pour installer des champs de panneaux photovoltaïques. En fonction des retours que vous avez déjà reçus, allez-vous activer cette option ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

M. Fontaine (PS). – Monsieur le Ministre, les terres agricoles subissent une forte pression foncière. Il semblerait, je prends le conditionnel, que vous ne voyez pas d'un bon œil le développement de l'agrivoltaïsme sur ce type de terres.

Néanmoins, un développement territorial wallon incluant des structures de production d'énergie renouvelable semble indispensable si la Wallonie veut maintenir ses objectifs énergétiques.

En termes de développement territorial, une étude menée en 2012 à l'échelle belge estime que 250 kilomètres carrés de toitures permettraient d'accueillir des structures photovoltaïques. Une telle cartographie n'existe pas encore à l'échelle wallonne. Néanmoins, le potentiel wallon semble important sur base de ces chiffres belges.

De plus, notre DPR indique clairement la volonté du Gouvernement de mettre en place un maître-architecte régional wallon pour les projets publics, avec pour mission, notamment, de fonctionner comme une plateforme de réflexion sur les enjeux de l'architecture, en particulier au regard des défis climatiques et environnementaux.

Quelle est votre stratégie en matière de développement territorial de la Wallonie à l'horizon 2025, relative aux infrastructures de production d'énergies renouvelables, telles que les structures photovoltaïques ?

Disposez-vous de retours de terrain quant à votre circulaire confirmant que le caractère agricole des zones agricoles constitue leur destination principale ?

Des pistes de réflexion sont-elles à l'étude pour permettre le développement du grand photovoltaïque sur les espaces déjà urbanisés, imperméabilisés ou inoccupés ? Quelles initiatives avez-vous prises à cet égard ?

Pouvez-vous nous faire le point sur la mise en place d'une fonction de maître-architecte régional pour les projets publics ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Mesdames et Monsieur les Députés, je vais peut-être commencer en ce qui concerne le maître-architecte, puisque cette question est plus transversale. Par ailleurs, j'ai déjà eu l'occasion de l'évoquer.

Notre Déclaration de politique régionale prévoit exactement ceci : « Le Gouvernement créera, en collaboration avec la cellule Architecture de la direction générale Infrastructures du ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles et l'administration wallonne, et après consultation des instances représentatives des architectes, une fonction de maître-architecte régional wallon pour les projets publics.

Il aura pour mission :
- de travailler en amont des projets d'architecture publics, dans l'accompagnement de la définition et de l'ambition des programmes ;
- de stimuler l'organisation adéquate des marchés publics, permettant de faire émerger une architecture contemporaine de qualité et durable ;
- à l'échelle du territoire wallon, de fonctionner comme une plateforme de réflexion sur les enjeux de l'architecture, en particulier au regard des défis climatiques et environnementaux.

Dépendant directement du Gouvernement, le maître-architecte sera son conseiller en charge de la cohérence spatiale et de la qualité architecturale ».

En ce qui concerne ce dossier en particulier, je suis tout à fait favorable aux différentes missions que je viens de mentionner. Néanmoins, dans le contexte de la programmation de nos travaux, j'ai indiqué que ce dossier est prévu pour 2023 en ce qui me concerne. Dès lors, eu égard à l'ensemble des dossiers qui sont sur notre table – je m'exprimais déjà de la sorte avant même les inondations. Certains font l'objet de questions ultérieures dans notre commission ce matin encore. En termes de programmation, je n'ai pas décalé dans le temps, nonobstant la relance et les inondations. On a prévu ce dossier-là pour 2023. On souhaite aussi bien s'inspirer des expériences positives menées ailleurs et, le cas échéant, d'un certain nombre aussi de difficultés rencontrées ailleurs en ce qui concerne l'exercice de ces fonctions.

En ce qui concerne plus particulièrement alors le photovoltaïque et son développement territorial, notons tout d'abord que, en matière d'énergie durable, la contribution wallonne au plan national Énergie-Climat prévoit que la production d'électricité renouvelable, à l'horizon 2030, est estimée à 10 térawattheures, soit une augmentation de l'ordre de 4,5 térawattheures par rapport à l'estimation 2020. Par rapport au scénario de référence, une progression plus importante des filières éolienne et photovoltaïque est donc envisagée dans le contexte de ce scénario. Ces estimations permettent d'atteindre de l'ordre de 35 % de production d'électricité renouvelable dans la consommation finale d'électricité en 2030.

Pour favoriser cette croissance, diverses mesures de soutien à la production existent, doivent être mises en place, adaptées ou améliorées, suivant les cas, telles que : le dispositif des certificats verts ; la mise en place d'une politique photovoltaïque, en lançant des projets pilotes, des partenariats public-privé ou d'autres dispositifs novateurs et offensifs, notamment au niveau des bâtiments, par exemple dans le secteur public, mais aussi sur un certain nombre d'espaces publics qui peuvent être les abords d'autoroutes, les boucles des échangeurs, des espaces situés à proximité des infrastructures publiques en général, qui peuvent être aussi les parkings et d'autres éléments encore.

Par ailleurs, toujours dans les hypothèses, la mise en place d'une obligation de renouvelable dans les bâtiments neufs – dans les bâtiments publics, dans les bâtiments à vocation économique, voire dans des bâtiments privés –, et d'autres mesures encore.

Tout cela fait l'objet à titre principal de la compétence de mon collègue, M. le Ministre Henry, en charge de l'Énergie. Vous voyez qu'il y a sur certains des volets des croisements de compétences avec notamment les compétences d'aménagement du territoire et/ou urbanisme.

En aménagement du territoire et urbanisme précisément, j'ai bien reçu un projet de circulaire qui m'a été transmis par mon administration. Nous travaillons ce document. Il n'a donc pas encore été adressé aux communes ni aux fonctionnaires délégués forcément ni au grand public. J'ai déjà eu l'occasion de faire passer à de multiples reprises des messages à cet égard. Ce document sera diffusé dans les jours qui viennent.

Dans les grandes lignes, cette circulaire développe les orientations suivantes.

La première est qu'il faut impérativement et en toute circonstance privilégier l'installation photovoltaïque qui est intégrée dans le bâti existant et qui n'a pas d'impact sur l'occupation du sol, sur l'imperméabilisation du sol ni sur la terre agricole.

Les modules photovoltaïques installés sur des bâtiments – murs, toitures, parking, et d'autres – qui permettent de couvrir des surfaces soit, qui sont déjà minéralisées ou soit qui sont déjà affectées à d'autres utilisations, doivent-être rigoureusement et impérativement privilégiés. Il y a aussi pas mal de ces espaces dans le monde agricole.

Je pense qu'il y a des hectares de toitures, de hangars agricoles, de hall de stockage et d'autres bâtiments, d'ateliers. On y retrouve aussi, outre les bâtiments publics que j'ai mentionnés, un grand nombre d'expériences intéressantes, en ce compris auprès des entreprises et je dois bien constater, plusieurs m'en ont fait part, les entreprises sont elles-mêmes très souvent demanderesses, soit pour contribuer à l'objectif de transition climatique et de production d'énergies renouvelables, que je mentionnais, soit pour faire face à leurs propres besoins, soit pour s'inscrire dans le cadre d'une dynamique de responsabilité sociétale de l'entreprise.

Dans certains cas, elles-mêmes font face à des difficultés, pour pouvoir réinjecter sur le réseau, distribuer les communautés d'énergie que mon collègue, M. le Ministre Henry est en train de préparer seront aussi une des réponses à ces possibilités pour les entreprises ou pour les zones d'activité concernées. Et donc effectivement, je vous le confirme, même avec un dispositif d'agrivoltaïsme, je suis totalement défavorable à ce que l'on utilise la terre agricole pour venir installer des modes de production d'énergie renouvelable photovoltaïque.

Je dois dire que la terre agricole est déjà fortement sollicitée en ce qui concerne aujourd'hui l'éolien. Il y a de très fortes tensions, croissantes, en ce qui concerne le déploiement de l'éolien.

Par ailleurs, en ce qui concerne la bio mécanisation, on sait que nous faisons face à un problème d'explosion, d'envolée, du prix de la terre agricole. Et si nous venons, même en modulant – et il y a pas mal de projets à cet égard, Madame Kelleter, vous les avez évoqués – avec une forme de maraîchage, avec des moutons, avec de la biodiversité parce que les panneaux sont espacés, et cetera, rien à faire, l'élément majeur sera d'utiliser tous les espaces possibles en zones agricoles pour venir y installer du photovoltaïque.

Je me tourne vers les parlementaires, si nous voulons avoir le même problème avec les champs photovoltaïques, que ce que nous avons aujourd'hui avec la pression de l'éolien, alors ouvrons la porte aux champs photovoltaïques, en ce compris à de grandes sociétés, que l'on connaît bien qui sont des sociétés d'exploitation agricole. Donc si un groupe souhaite ouvrir la porte, qu'il n'hésite pas à m'écrire en disant : « Je suis favorable à du photovoltaïsme ou même de l'agriphotovoltaïsme et je souhaite, Monsieur le Ministre, que vous revoyiez votre positionnement. Je l'ai dit à plusieurs intervenants et ma circulaire sera diffusée, j'essaie d'être convivialement transparent, si le message n'est pas compris, j'ai évoqué la modification du décret, j'ai aussi d'autres possibilités que prévoient évidemment les dispositifs légaux pour mettre un arrêt à ce type de projet, mais je ne serai pas celui qui va ajouter des promoteurs photovoltaïques à tous celles et ceux qui se ruent déjà sur la terre agricole pour y faire autre chose que produire. En ce compris d'ailleurs, avec la dimension biodiversité, bioenvironnementale, capteur de carbone des prairies, et cetera… Voilà mon message est on ne peut plus clair à cet égard.

En ce qui concerne les modalités pour l'obtention des permis, je me permets de rappeler l'article R 4.1-1, de la rubrique A2 du CoDT, déjà célèbre en cette commission, mais encore un peu plus célèbre depuis quelques secondes, puisqu'elle permet et elle instaure une exonération de permis d'urbanisme pour précisément le placement de matériaux de couverture de toiture photovoltaïque ou le remplacement de matériaux de couverture de toiture photovoltaïque ou non, par des matériaux de couverture de toiture photovoltaïque à la condition parfois de respecter une tonalité en termes chromatiques donc en termes de couleurs bien précises.

La rubrique L1 du même article, quasiment aussi notoire, exonère également de permis d'urbanisme le placement d'un ou de plusieurs modules de production d'électricité ou de chaleur dont la source d'énergie est solaire, qui alimente directement toute construction, installation ou tout bâtiment situé sur le même bien immobilier et qui rentre dans une ou plusieurs des hypothèses suivantes – c'est assez technique, je m'en excuse, mais une série d'hypothèses sont détaillées et reprennent notamment les pentes, les degrés, les plans horizontaux, et cetera, que je tiens à votre disposition.

Voilà, Mesdames et Messieurs les parlementaires, la réponse que je peux formuler à votre propos.

Je pense donc que l'on doit être très offensif sur le photovoltaïque, car nous avons des objectifs ambitieux en la matière. Il y a beaucoup d'espaces, de lieux, d'actions ou encore de dispositifs spécifiques pour l'être. Tout cela est bien, mais il ne faut pas venir ajouter cela sur les champs, les prairies et dans nos campagnes, s'il vous plaît.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Kelleter.

Mme Kelleter (Ecolo). – Merci, Monsieur le Ministre, d'avoir été clair à ce sujet. Je voudrais dire que nous sommes parfaitement d'accord parce qu'il faudrait mettre les panneaux sur les toits plutôt que sur les champs et mettre les projets là où la terre ne peut déjà plus servir à la production alimentaire. Des friches, il y en a assez en Wallonie et je crois qu'il est impératif que nous développions un cadre pour protéger l'agriculture nourricière parce que les terres agricoles – et on l'a encore entendu lors des auditions sur le foncier – sont trop sous pression.

Dans ce sens, j'aimerais aborder un volet que vous n'avez pas cité. L'efficacité énergétique qui peut mener à une réduction de notre consommation est aussi, si pas plus importante qu'une utilisation efficace de notre espace parce que le premier conditionne effectivement le dernier.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Schyns.

Mme Schyns (cdH). – Je rejoins ma collègue. Monsieur le Ministre. Vous avez été très clair dans vos paroles et au niveau du cdH, nous sommes pour une interdiction claire de toute utilisation des terres agricoles pour des panneaux photovoltaïques.

Dès lors, sortez cette circulaire, Monsieur le Ministre, n'attendez plus. Vous dites qu'elle est en cours, qu'elle va bientôt arriver, mais il est temps qu'elle arrive parce que dans les communes, des demandes sont en train de rentrer et tant que les communes n'ont pas une base légale pour pouvoir les traiter et interdire cela, on est dans le flou et cela reste compliqué.

En ce qui nous concerne, c'est clairement une volonté d'interdiction. Il y a suffisamment d'endroits, il y a les toitures des halls – vous l'avez dit. Il y a aussi les sites industriels désaffectés et les friches. Donc, pourquoi ne pas élaborer un plan, par exemple, pour valoriser les toits des exploitations au niveau du photovoltaïque ? Cela pourrait aussi être l'une des pistes.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Fontaine.

M. Fontaine (PS). – Merci, Monsieur le Ministre. Je ne peux qu'aller dans le sens de mes collègues qui

m'ont précédé. D'ailleurs, je vous interpellais déjà à ce sujet voilà près d'un an sur un projet photovoltaïque de grande ampleur dans la vallée de la Molignée. Donc, je ne suis évidemment pas favorable à ce genre de mises en place.

Cependant, là où le problème se posera inévitablement – et vous l'avez souligné, Monsieur le Ministre – c'est au niveau des possibilités d'installation d'éoliennes qui posent problème dans toutes les communes.

Tout le monde veut des éoliennes, mais personne ne veut des éoliennes près de chez lui. Donc, sur les terrains pour l'agrivoltaïque, c'est la même chose et il va falloir trouver des solutions. Vous en avez énumérées pas mal, comme les bâtiments agricoles. Il y a des surfaces disponibles, je le disais dans mon intervention. Favorisons donc ces surfaces-là.

Comme ma collègue, Mme Schyns, je vous engage à sortir la circulaire très rapidement pour que les choses soient claires au niveau des communes compte tenu de cette problématique.

(M. Fontaine, Vice-président, prend place au fauteuil présidentiel)

QUESTION ORALE DE MME CREMASCO À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LE SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL (SDT) ET LES ENJEUX DU STOP BÉTON »

QUESTION ORALE DE MME SCHYNS À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LE SUIVI DU STOP BÉTON »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, de :

- Mme Cremasco, sur « le Schéma de développement territorial (SDT) et les enjeux du Stop béton » ;
- Mme Schyns, sur « le suivi du Stop béton ».

La parole est à Mme Cremasco pour poser sa question.

Mme Cremasco (Ecolo). – Monsieur le Ministre, l'année dernière, vous nous annonciez des propositions de rentrée pour accélérer le Stop béton. Je reviens sur le Stop béton. Tout cela est sans surprise.

Le 21 août dernier, vous répondiez à une question d'une journaliste sur le sujet : « Nous avons le schéma de développement territorial, qui doit faire l'objet d'une adaptation ». C'était un peu plus surprenant. En tout cas, j'étais un peu plus surprise de voir le schéma de développement territorial, le SDT, ressurgir dans l'encadrement du Stop béton. Non pas que je l'aie oublié, mais il était un peu mis en réserve jusque-là.

Dès lors, peut-on en déduire que vous privilégiez l'utilisation du schéma de développement territorial pour fixer des trajectoires de réduction de l'artificialisation des sols jusqu'à en 2050 ? Je vous avouerai que ma question est vraiment très précise.

Ces trajectoires dont on discute beaucoup dans cette commission, vont-elles être fixées de réduction de l'artificialisation des sols dans le SDT ?

Je mettais l'échéance de 2050, puisque c'est l'échéance totale du Stop complet à l'artificialisation des sols. On ne peut plus construire sur terrain « vierge ».

Quel rôle le SDT doit-il jouer, selon vous, dans la mise en place de la politique de réduction de l'artificialisation des sols ? En quoi, cet outil est-il adapté à l'enjeu du Stop béton et pourquoi le privilégier ?

Je vous disais que c'était un tout petit peu plus étonnant. En tout cas, cette piste ne me semblait pas mise aussi clairement dans la place que suite à vos propos du 21 août dernier.

Dans la presse, vous dites également vouloir accélérer la trajectoire de désartificialisation. Je voulais vous interroger, Monsieur le Ministre, parce que l'on en parle peu. Autant on parle du Stop à l'artificialisation, autant on parle peu de la désartificialisation des sols, c'est-à-dire le moment où ils ont été construits, ils ont été perméables et où on les désartificialise. Je pense qu'il y a certains endroits où cela peut se révéler être une solution, parce que l'on a fait des erreurs historiques – mon objet n'est pas de rechercher une responsabilité à ce stade –, mais effectivement pour l'aménagement du territoire et pour avoir un bon équilibre entre les zones bétonnées et pas bétonnées, pour faire dans la caricature, il faudra peut-être désartificialiser.

Je crois que l'on en a peu parlé et c'est le deuxième volet de ma question.

Des données de désartificialisation vont-elles être intégrées dans le schéma de développement territorial ? Cette notion va-t-elle être considérée ?

Enfin, quelle procédure d'adaptation du SDT comptez-vous mettre en place et évidemment les éléments de calendrier, puisque nous sommes toujours très attentifs à connaître l'agenda ?

M. le Président. – La parole est à Mme Schyns pour poser sa question.

Mme Schyns (cdH). – Monsieur le Ministre, ce n'est pas la première fois que l'on vous interroge sur ces problèmes liés à l'artificialisation des sols, sur la manière d'implémenter ce principe du Stop béton, objectif prévu aux échéances de 2025, 2030, qui devrait contribuer à réduire la pression sur la nature, sur l'environnement. On constate, pour le moment, sur le terrain, qu'il y a, à l'inverse peut-être de Stop béton, une forme d'empressement à consommer les terrains à bâtir encore disponibles et qu'il y a aussi une impuissance des autorités face à ce phénomène.

Le Gouvernement avait pris des engagements par rapport à cette lutte contre l'artificialisation des sols. Le Gouvernement a constitué un groupe d'experts qui a planché sur divers scénarios pendant de nombreux mois.

Ce n'est pas la première fois que je le demande, je reviens avec cette demande. Il n'y a pas encore au Parlement de présentation des conclusions de ce groupe de travail. Vous nous aviez dit que vous ne vouliez pas vous enfermer dans une certaine temporalité, puisque l'objectif est appelé à se décliner sur l'ensemble de la législature. Maintenant, il nous paraît quand même essentiel de pouvoir, après deux ans, avoir des précisions sur le travail stratégique fin et structuré – je reprends les paroles qui étaient les vôtres lors d'une dernière commission – que vous avez mené et sur les avancées qui relèvent de votre responsabilité.

Monsieur le Ministre, quelles sont les conclusions du groupe de travail ? Quelles sont les solutions retenues et de quelle manière seront-elles mises en œuvre ? Comment les communes, qui sont en première ligne par rapport à cet enjeu, seront-elles associées ? Enfin, quand pourra-t-on avoir une présentation de ces conclusions en commission pour assurer toute la transparence voulue ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Mesdames les Députées, merci beaucoup pour vos doubles questions.

Comme vous le mentionnez très justement, nous avons déjà eu l'occasion en cette commission de débattre de cet important sujet. À ce propos et à la faveur de ces circonstances, c'est l'occasion de mentionner que nous avons pu analyser avec l'administration, avec mon équipe, les différentes conclusions du rapport du groupe d'experts que vous mentionnez.

Très légitimement, j'ai l'intention de venir prochainement à la table du Gouvernement en proposant à mes collègues l'ensemble de la déclinaison des conclusions de ce groupe d'experts et d'un certain nombre de mesures qui en découlent.

Comme vous l'évoquez, Madame Cremasco, le schéma de développement territorial est apparu aux yeux des experts et à mes yeux comme une pièce maîtresse s'agissant, singulièrement, d'intégrer des trajectoires d'artificialisation des sols et « d'inflexion des trajectoires » d'artificialisation des sols.

Je précisais à ce propos, lors de mes dernières interventions : « Afin d'aider les décideurs à atteindre les objectifs de réduction de l'artificialisation et de l'étalement urbain visés dans la DPR, le groupe « données » a créé un outil d'aide à la décision qui est déclinable sur l'ensemble du territoire. Cet outil – que j'ai eu l'occasion de voir en démonstration – permet de déterminer, au niveau de la Wallonie et des bassins, des trajectoires de réduction de l'étalement urbain et de superficie urbanisable, et ce, jusqu'à une échéance à fixer qui peut être 2050. Cet outil n'a pas pour ambition de fournir une réponse et encore moins une réponse unique, mais bien de pouvoir tester une série de modèles, une série de modalités de réduction de l'artificialisation de l'étalement urbain en y confrontant les spécificités territoriales wallonnes et en proposant des hypothèses d'identification des centralités urbaines ou des centralités rurales ou semi-rurales que le SDT propose de renforcer ».

Par ailleurs, comme je m'y suis engagé cet été, je vais donc proposer l'actualisation de la révision du SDT. À cet effet, les marchés publics tendant à la désignation des auteurs de projets en vue de l'actualisation du SDT et de son rapport sur les incidences environnementales ont été lancés et publiés cet été.

Les marchés ne sont pas encore attribués, parce que la procédure de marché public doit être scrupuleusement respectée, mais ils le seront très prochainement.

Dans le cadre de cette actualisation, en concertation avec mon administration, il est convenu, dans ma proposition, de ne pas remettre en cause les 20 objectifs de développement territorial approuvés par le Gouvernement en juin 2017, mais d'en actualiser certains contenus.

Premièrement, l'intégration dans les différents objectifs, et en particulier, dans l'objectif référencé PV.3, objectif de « soutenir une urbanisation économe en ressources », donc d'inclure la trajectoire de réduction de l'artificialisation et/ou de l'étalement urbain et de fixer cette trajectoire de superficie artificialisable jusqu'à 2050 par bassin.

Ces trajectoires seront établies sur base des outils proposés par le groupe de travail des experts « données » – vous saviez que nous avions échangé, Madame Schyns, concernant ces différents groupes d'experts et leur structure – mis en place par décision du Gouvernement wallon du 21 janvier 2020.

Deuxième élément d'actualisation, c'est l'intégration des volets territoriaux du projet d'actualisation du Schéma régional de développement commercial dans les différents objectifs et en particulier dans l'objectif appelé DE.1 qui est en fait l'objectif « Assurer l'accès à tous à des services, à des commerces ».

Troisièmement, une nouvelle définition des pôles sur la base des travaux de l'IWEPS et aussi en vue de répondre aux remarques du Conseil d'État puisque, j'avais eu l'occasion de vous en parler, un recours est en cours concernant le SDT. C'est un recours qui a été diligenté par la ville d'Andenne singulièrement concernant la définition des pôles et le fait que – je vois que ceci provoque une réaction dans le public – Andenne n'était pas reprise en tant que pôle.

Je rappelle donc que notre démarche doit, par ailleurs, intégrer le fait que le SDT fait l'objet d'une contestation au Conseil d'État et d'une contestation relativement avancée.

Le troisième élément c'est donc une nouvelle définition des pôles sur base des travaux de l'IWEPS et aussi en vue de répondre aux remarques du Conseil d'État et l'intégration de ceux-ci dans les différents objectifs et en particulier dans l'objectif qualifié de SS.3, qui est le suivant : « S'appuyer sur la structure multipolaire de la Wallonie ».

Voilà donc des éléments, notamment, d'actualisation du contenu et 20 objectifs de développement territorial que je me permettrai de proposer dans les trois semaines qui viennent, environ, à mes collègues du Gouvernement.

Par ailleurs, les mesures de gestion et de programmation seront quant à elles complétées par une série d'autres choses :

- d'une part, des mesures plus opérationnelles ;
- d'autre part, la programmation d'actions régionales comme des révisions du plan de secteur, de sites à réhabiliter, et cetera ;
- une meilleure opérationnalisation de la stratégie régionale par le balisage des actions communales en vue d'encadrer les outils locaux et les permis.

Commençons par les outils locaux que sont les SDC, les SOL, les GCU, les SDP. Tout cela est évidemment, en termes d'acronymes, un peu ésotérique, mais nous parlons ici des schémas de développement pluricommunal : le schéma de développement communal, le schéma d'orientation locale ou le guide communal d'urbanisme pour celles et ceux qui seraient moins familiarisés avec ces outils locaux.

Donc une meilleure opérationnalisation de la stratégie régionale par le balisage des actions locales en vue d'encadrer les différents outils locaux que je mentionne, premier objectif et/ou les permis. Le renforcement des mesures d'aménagement préventives, bien sûr, permettant alors de lutter contre les phénomènes climatiques et leurs conséquences. Je pense bien sûr aux inondations, mais aussi à d'autres éléments liés à la résilience du territoire.

L'actualisation du SDT implique également l'actualisation des cartes et l'amélioration de leur expression graphique.

Les experts ont, par ailleurs, analysé tous les outils du Code et ont fait une série de recommandations pour chacun d'entre eux. Comme je vous l'ai dit il y a quelques minutes, notre analyse en est presque aboutie et donc, à brève échéance, nous allons avoir l'occasion de débattre de tout cela avec nos collègues du Gouvernement. Je suis évidemment disponible pour avoir l'occasion, dans la foulée, d'avoir un débat avec vous, ce que vous n'auriez pas manqué de me demander et, si vous voulez mon point de vue, légitimement de me demander.

Je tiens aussi à mentionner le lien avec l'Union des villes et communes puisqu'il y a un représentant de l'Union des villes et communes qui a participé au comité d'accompagnement des travaux de ce fameux groupe d'experts.

Tout cela va nous permettre alors, dans le cadre bien précis de la DPR, que je ne dois pas vous rappeler, d'avancer dans une forme d'optimisation spatiale. Par ailleurs, j'ai effectivement évoqué, Madame la Présidente, vous l'avez mentionné, la désartificialisation de certains espaces.

Je pense en effet, indépendamment de tout ce que je viens de mentionner, de la trajectoire, de désartificialisation, et cetera, qu'il y a, en ce qui concerne la façon d'artificialiser, des espaces d'évolution considérables pour permettre de limiter évidemment l'artificialisation d'une parcelle qui est partiellement bâtie, d'une part, avec la végétalisation, la perméabilisation des sols, le recours à certains matériaux filtrants, et cetera.

Il y a d'autre part des actions concernant des espaces qui sont aujourd'hui artificialisés, qui permettraient de faire évoluer ceux-ci de manière à ce qu'une partie de la superficie concernée puisse elle-même être désimperméabilisée pour une partie d'entre elles, voire désartificialisée pour une partie d'entre elles. Je compte donc aussi initier des travaux et fixer un cadre à cet égard.

Voilà ce qu'il me semble opportun de partager avec vous pour tenter de répondre au mieux, au maximum, et de façon très précise, je l'espère, à vos questions.

M. le Président. – La parole est à Mme Cremasco.

Mme Cremasco (Ecolo). – Monsieur le Ministre, je ne regrette pas d'avoir posé la question : que d'informations précises notamment par rapport au SDT. J'ai envie de dire que l'on attendra avec impatience la nouvelle définition des pôles liée à la contestation du document devant le Conseil d'État, parce que je pense que l'on est plusieurs ici à savoir que ce n'est pas gagné ou en tout cas facile. La discussion n'est pas simple.

Néanmoins, vous avez tout mon encouragement. Très sincèrement, puissiez-vous y arriver.

Après, on aura « le deuxième paquet » du code. Tout cela me semble très intéressant. Comme je le disais à l'entame de ma réplique, je ne suis pas déçue d'avoir posé la question.

Ensuite, par rapport à la désartificialisation, autant c'est intéressant de le mettre dans la place, autant il ne faut pas en user et en abuser, parce que c'est un peu faire et défaire, même si c'est toujours travailler. Il ne faudrait pas que cela empêche une réflexion sur le fait que le moindre centimètre carré qui est pris à la nature, après que les conséquences pour le désartificialiser soient énormes, qu'on l'insère dans une réflexion globale.

Nous attendrons donc, dans les trois semaines, comme vous disiez, pour revenir. Merci de partager tout cela avec nous.

M. le Président. – La parole est à Mme Schyns.

Mme Schyns (cdH). – Je reviendrai vers le ministre pour avoir plus de précisions sur les délais. J'ai bien noté que, d'ici trois semaines, il allait faire des propositions d'éléments à intégrer dans le SDT, pour l'actualiser. D'ici trois semaines, les propositions arrivent en gouvernement, puis, si j'ai bien compris, il y a quand même un marché public en cours pour que cette actualisation soit opérée. Dans quel délai cela pourra-t-il s'opérer ? On ne le sait pas.

Ma demande ici est claire, c'est qu'en parallèle au cheminement, qui est le vôtre et celui du Gouvernement, il puisse y avoir ici une présentation des conclusions des différents groupes d'experts dans cette commission.

Je me tourne alors vers Mme la Présidente, puisque j'ai noté, Monsieur le Ministre, que vous étiez favorable, et que vous trouviez légitime, après un premier passage en gouvernement d'ici trois semaines, que notre commission puisse entendre ces experts.

Je pense intéressant aussi que, lors de cette rencontre, l'Union des villes et communes puisse être représentée, puisque je posais une question vraiment spécifique sur « comment les communes sont-elles intégrées dans la réflexion puisqu'elles sont en première ligne ? » Vous m'avez répondu : « L'Union des villes et communes est bien présente ». Je réitère donc ma demande et je ne doute pas que la présidente pourra la relayer. Que l'on puisse, dans les deux mois qui viennent, recevoir le groupe d'experts, les conclusions, et que quelqu'un de l'Union des villes et communes soit présent également. Je vous remercie.

(Mme Cremasco, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)

Mme la Présidente. – Madame Schyns, je relaierai bien volontiers, d'autant plus que M. le Ministre, pour reprendre ses termes précis, a dit que notre demande était légitime. Je vous propose qu'à l'aune du marché public et du délai, vous proposiez deux mois comme délai, Madame Schyns. On pourrait ouvrir la discussion…

Mme Schyns (cdH). – Si c'est en gouvernement dans trois semaines, d'après ce que M. le Ministre dit, que l'on puisse alors, début novembre, juste après le passage en gouvernement, avoir cette rencontre avec le groupe d'experts, voire que l'on assiste à une simulation à laquelle M. le Ministre a pu assister aussi : la simulation du fameux outil d'aide à la décision. Cela pourrait être intéressant.

Mme la Présidente. – Je propose que l'on s'aligne sur cette proposition-là, moyennant l'évolution des travaux du Gouvernement.

(Réaction de Mme Schyns)

Parfait, nous inscrivons cela en bonne intelligence avec M. le Ministre et avec son agenda pour voir si c'est à propos ou pas.

C'était juste pour donner un peu une période par rapport à l'année. Nous reverrons donc cela au moment où nous envisagerons l'ensemble de nos travaux, mais c'est très bien noté, voire balisé.

QUESTION ORALE DE MME SCHYNS À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA CIRCULAIRE CONCERNANT LA GESTION DES PERMIS DANS LES ZONES EXPOSÉES À DES ALÉAS D'INONDATION »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Schyns à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et

de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la circulaire concernant la gestion des permis dans les zones exposées à des aléas d'inondation ».

La parole est à Mme Schyns pour poser sa question.

Mme Schyns (cdH). – Monsieur le Ministre, ce n'est pas la première fois du tout que j'avais déposé des questions concernant les enjeux liés à l'urbanisme et à la reconstruction dans les zones inondées.

Dans un premier temps, je pense que la Conférence des présidents les a refusées en disant que cela allait faire partie de la commission Inondations. Or, tous ceux qui sont ici – et on est plusieurs – savent qu'en commission Inondations, pour le moment, on n'est pas encore dans ces enjeux-là. On y sera peut-être par la suite, mais en attendant, pour le moment, il y a déjà des demandes sur le terrain, dans les communes, par rapport à des permis.

En séance plénière, Monsieur le Ministre, vous avez abordé la circulaire sur laquelle vous travaillez, qui vise à actualiser les différentes lignes directrices pour la gestion des permis dans les zones exposées à des aléas d'inondation. Vous avez fait le point sur l'avis émis à ce sujet par l'Union des villes et communes. Tout cela, c'est vrai, répondait à une question en plénière de Mme la Présidente.

Quand je relis ces comptes rendus, plusieurs questions se posent. Le champ d'application de la circulaire concernerait uniquement la construction de bâtiments neufs en zone d'aléa d'inondation. Pouvez-vous le confirmer ?

Si les projets de rénovation ou de reconstruction ne sont pas visés dans cette fameuse circulaire, faut-il comprendre que, votre intention est de ne fixer aucune balise pour ces projets ? Par ailleurs, quelle sera la position pour d'autres projets tels que des aménagements extérieurs qui peuvent avoir un impact significatif sur l'artificialisation des sols ?

En ce qui concerne l'avis de l'Union des villes et communes, vous avez indiqué qu'il plaidait pour l'actualisation d'un certain nombre de dispositifs et qu'il questionnait aussi l'actualisation des plans de gestion des risques d'inondation ou des zones d'aléa d'inondation. Le Gouvernement entend-il procéder à ces actualisations ? Si oui, quel est le calendrier des révisions ?

Par ailleurs, outre la constructibilité en général en zone d'inondation, vous avez indiqué que vous travaillez avec le Commissariat à la reconstruction à un *masterplan* de la reconstruction dans les zones inondées.

Celui-ci contiendra des actions immédiates : le support aux communes et la concertation avec les acteurs locaux. Pourriez-vous être plus précis sur le contenu de ces actions immédiates ? Quelles sont les premières orientations et quel est le calendrier ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Madame la Députée, quant au champ d'application de la circulaire, vous évoquez dans votre question le fait que celle-ci serait limitée aux bâtiments neufs et qu'en conséquence, les projets de rénovation ou de reconstruction ne seraient pas visés par cette circulaire. Je tiens à vous rassurer : tel n'est pas le cas.

En effet, la circulaire qui est en cours d'élaboration a vocation à s'appliquer dans le cadre des demandes de permis en zone inondable, et ce, quel que soit le type de projet : un nouveau bâtiment, une extension d'un bâtiment existant ou encore une rénovation substantielle.

Les permis relatifs aux aménagements des sols, par exemple les remblais ou la modification des abords d'une construction, sont également concernés par ladite circulaire. Par ailleurs, elle implique la mise en place de mesures concrètes dans le cadre de la révision des plans de secteur et de l'élaboration des schémas et/ou guides communaux d'urbanisme.

Quant à l'avis de l'Union des villes et communes de Wallonie, je relève que l'association concernée s'interroge notamment sur l'actualisation des plans de gestion des risques d'inondation et en particulier, sur les zones d'aléa d'inondation et leur définition.

Il faut savoir que ces plans sont d'application sur base d'une directive européenne. La mise à jour de ces plans et des cartes d'aléas suit un planning septennal imposé par l'Europe. Toutefois, les données sont récoltées en continu par l'administration compétente à savoir, le SPW ARNE. Toute anomalie ou observation quant aux inondations peut être communiquée et intégrée en tout temps, notamment les constats faits à la suite des inondations de juillet dernier.

Cependant, tout ce qui concerne le volet Plans de gestion des risques d'inondations est géré par le SPW ARNE sous l'égide du groupe transversal Inondations et est respectivement de la compétence du ministre-président, d'une part, et de la ministre de l'Environnement, Céline Tellier, d'autre part. Pour ce volet, évoqué par l'Union des villes et communes, je vous invite à en référer à mes collègues.

Dans le cadre de ce dispositif, on va retrouver les propositions notamment de zones d'immersion temporaire et d'autres équipements destinés à pouvoir

gérer l'écoulement, les flux d'eau et d'autres aspects encore.

Quant à la reconstruction des zones inondées en juillet dernier, je me permets de vous confirmer les différents propos que j'ai eu l'occasion de tenir précédemment. En fait, indépendamment de tous ces éléments liés à la prévention, aux équipements, aux infrastructures, qui relèvent des compétences de mes collègues et, transversalement du Commissariat à la reconstruction, l'objectif est bien de mettre en place un schéma directeur ou un *masterplan* destiné à reconstruire de manière adéquate et optimale tout en respectant les différentes contraintes pour les villes, territoires et quartiers concernés.

Concrètement, ce schéma directeur comporte trois volets.

Premièrement, définir, avec l'appui des différentes études et expertises internes et externes, les lignes directrices, les grandes orientations, les éléments qui intègrent aussi la résilience des sols, la constructibilité, et cetera, singulièrement pour le bassin de la Vesdre, mais aussi les zones concernées par les inondations de façon plus générale.

Deuxièmement, dans le même temps, identifier 8 à 10 quartiers prioritaires – je dis 8 à 10, mais ces chiffres sont indicatifs et peuvent donc fluctuer – où nous allons, avec les villes et communes concernées, définir très concrètement le devenir, la requalification, l'adaptation, les aménagements des quartiers concernés.

Troisièmement, de façon générale, offrir un appui urbanistique et en termes d'aménagement du territoire à l'ensemble de villes et communes concernées pour la gestion de ces questions, qui se posent déjà maintenant pour une partie d'entre elles ou se poseront dans les jours ou semaines à venir, qui consistent à se demander « est-ce que je reconstruis ? Où ? Comment ? Quel permis puis-je autoriser ou non ? »

Derrière ce que je viens d'indiquer, il y a de nombreuses déclinaisons. Cela vaut pour une maison, une entreprise. Question concrète : une infrastructure sportive à tel endroit qui a été inondée doit-elle être rebâtie ? Elle n'est pas susceptible de générer, en principe, un certain nombre de dommages humains, mais est susceptible d'être à nouveau, le cas échéant, détériorée. Comment reconstruit-on ? Avec quel type de matériaux ? Avec quel type de préventions ? Il s'agit de l'appui urbanistique de proximité, le troisième volet de ce schéma directeur dont le principe a été adopté par le Gouvernement la semaine dernière.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Schyns.

Mme Schyns (cdH). – Je remercie M. le Ministre pour toutes précisions qu'il a données. J'ai encore une grosse inquiétude : la question des délais. Quand les communes confrontées aujourd'hui à des demandes de permis vont-elles recevoir les informations ? Que ce soit dans la circulaire qui actualise les lignes directrices ou dans un deuxième temps dans le fameux *masterplan* avec les quartiers prioritaires et l'appui aux villes concernées.

Très clairement, aujourd'hui, certaines communes sont confrontées à des demandes de permis qui existent, qui préexistaient peut-être juste avant les inondations ou d'autres qui viennent d'arriver, des cas très concrets que je vous relaie, Monsieur le Ministre.

Pour une maison qui a été inondée, les citoyens concernés font déjà des demandes d'avis préalables à la commune pour savoir s'ils peuvent réaménager leur ancien rez-de-chaussée en garage et faire ainsi en sorte de vivre un peu plus haut étant donné les inondations qu'ils ont vécues.

Aujourd'hui, les communes n'ont pas de réponse concrète et se retrouvent livrées à elles-mêmes par rapport à ce type de demandes avec aussi la volonté de faire en sorte que chaque citoyen retrouve une maison dans laquelle il fait bon vivre pour lui.

QUESTION ORALE DE M. MATAGNE À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA STRATÉGIE WALLONNE DE POLITIQUE RÉPRESSIVE ENVIRONNEMENTALE »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Matagne à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la Stratégie wallonne de politique répressive environnementale ».

La parole est à M. Matagne pour poser sa question.

M. Matagne (cdH). – Monsieur le Ministre, lors de sa précédente commission parlementaire, votre collègue Mme la Ministre Tellier a présenté au nom du Gouvernement la Stratégie wallonne de politique répressive environnementale. Celle-ci vise à coordonner la lutte contre la délinquance environnementale au sens le plus large possible. Cela vise donc l'environnement, la nature, le bien-être animal, mais aussi des compétences que vous gérez à l'instar de l'agriculture, de la chasse ou encore de la pêche. Cela vise toutes les législations reprises à l'article D.138 du Code de l'environnement.

Au cours de son examen, j'ai eu l'occasion d'interroger Mme la Ministre sur le fait que cette

stratégie n'aborde aucunement vos compétences, à savoir les infractions rencontrées en agriculture, en chasse et en pêche. L'avis de la Fédération wallonne de l'agriculture ainsi que le Collège des procureurs généraux ont également procédé aux mêmes constatations.

En réponse, Mme la Ministre Tellier m'a indiqué, je la cite : « La stratégie a bien été validée par l'ensemble du gouvernement, après chaque ministre avait la possibilité d'ajouter éventuellement certains éléments qui relevaient de ses propres compétences s'ils les considéraient comme pertinents. Le ministre Borsus n'a pas, à ce stade-ci en tout cas fait cette demande-là, on verra si dans le cadre de la deuxième lecture, il faudra aller plus loin ».

J'ai l'impression, Monsieur le Ministre, que vous et Mme la Ministre Tellier n'avez pas collaboré, ou en tout cas pas à ce stade. Cela pourrait venir plus tard et il y a sans doute des raisons légitimes pour lesquelles vous ne l'avez pas encore fait.

J'aimerais savoir pourquoi, Monsieur le Ministre, Mme la Ministre Tellier vient faire une présentation d'une stratégie gouvernementale dans laquelle ne sont pas impliqués tous les ministres responsables des matières concernées par ce document.

Je n'essaie pas de semer la zizanie et je ne pense pas en avoir la capacité, Monsieur le Ministre, mais toujours est-il que j'aimerais davantage comprendre comment vont se structurer ce document et cette stratégie.

Enfin, avez-vous pris connaissance des avis émis dans le cadre de ce dossier et en particulier celui de la Fédération wallonne de l'agriculture ? Quelle est votre réponse aux constats posés ? Pour terminer, j'aimerais savoir si vous allez proposer l'introduction de mesures propres à vos compétences, en l'occurrence l'agriculture, la chasse et la pêche.

Je vous remercie d'avance de vos précisions, Monsieur le Ministre.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Monsieur le Député, la stratégie de politique répressive est, comme l'a précisé ma collègue, ministre de l'Environnement, lors de la réponse à votre question, une stratégie de l'ensemble du Gouvernement proposée par ma collègue.

La stratégie de politique répressive concerne l'environnement au sens le plus large, dans sa globalité et intègre donc également des infractions au sens large du vocable liées à la chasse, à la pêche, à l'agriculture au bien-être animal, sans distinctions de nature d'animaux. Certains passages de la stratégie de politique répressive fondent un *focus* spécifique sur des matières ou sujets, comme à titre d'exemple les déchets ou la biodiversité. Ces passages n'établissent pas pour chaque sujet, législation des objectifs spécifiques.

En ce qui concerne les matières que vous évoquez, il m'est apparu que le cadre légal était suffisant et permettait déjà des sanctions fermes, proportionnées et justes, en fonction des infractions éventuellement constatées. C'est la raison pour laquelle je n'ai pas proposé d'éléments complémentaires.

En l'espèce, même s'il n'y pas d'éléments complémentaires ou spécifiques, il n'empêche que nous soutenons globalement les propositions et le travail qui a été mené à bien par ma collègue en charge de l'Environnement. Si vous-même avez des suggestions particulières de renforcement de sanctions eu égard à ce que vous auriez observé, n'hésitez pas à m'en faire part le cas échéant.

Je rappelle l'arsenal déjà aujourd'hui existant bien sûr, la répression étant un des outils pour tenter de faire évoluer si besoin un certain nombre de comportements, s'il apparaît que ceux-ci infractionnels ou délictueux.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Matagne.

M. Matagne (cdH). – Merci beaucoup, Monsieur le Ministre, pour votre réponse très précise. Je n'en doutais évidemment pas.

J'entends que vous reconnaissez que c'est bien une stratégie de l'ensemble du Gouvernement et qu'elle concerne aussi vos compétences, mais qu'il ne faut pas ajouter de contraintes supplémentaires, car le cadre légal est suffisant. Je n'ai pas votre expérience – je ne vais pas le cacher – en la matière. Je n'ai donc pas de proposition à vous faire dans l'immédiat, mais je ne manquerai pas d'y jeter un coup d'œil et de revenir vers vous avec des propositions et solutions constructives.

QUESTION ORALE DE MME SCHYNS À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LES LIMITES DE L'ARRÊTÉ RELATIF À L'EXONÉRATION DES PERMIS D'URBANISME »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Schyns à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres

de compétences, sur « les limites de l'arrêté relatif à l'exonération des permis d'urbanisme ».

La parole est à Mme Schyns pour poser sa question.

Mme Schyns (cdH). – Monsieur le Ministre, cette question a un lien avec le débat précédent : l'enjeu de votre circulaire concernant les zones inondables puisqu'il y a un arrêté qui est sorti le 9 septembre 2021 et qui modifie le CoDT pour la gestion des dégâts dus aux calamités naturelles.

Dans le courant du mois d'août, vous avez proposé l'adoption de cet arrêté pour permettre d'accélérer la reconstruction des zones sinistrées. Maintenant, on se rend compte sur le terrain que l'arrêté, pour le moment, est loin de l'objectif de simplification et d'accélération. Plusieurs dispenses importantes sont reprises dans l'arrêté : placement d'installations provisoires de service public, placement de commerces, des conteneurs, des logements, et cetera.

Sur le domaine privé, ces dispenses ne s'appliquent que si le bien n'a pas été inondé depuis les cinq dernières années. Elle risque donc d'être peu effective pour les communes qui ont été inondées en juillet. Pouvez-vous faire le point sur le nombre de dispenses qui sont accordées à ce jour ?

Par ailleurs, la réparation ne peut être dispensée de permis que si elle est ordonnée par le bourgmestre et sur le terrain, il semble que les sinistrés n'ont pas attendu l'arrêté pour agir et procéder à certaines réparations. Parfois, c'était indispensable.

Je posais dans ma réplique tout à l'heure la question de réaménagement d'un immeuble de façon à transformer le rez-de-chaussée en niveau « potentiellement inondable » avec un déplacement des compteurs et des espaces de vie aux étages. Comment entendez-vous considérer l'aménagement d'éventuels murs de crue de riverains qui souhaitent prévenir d'éventuels futurs débordements ? Dans ces cas, un permis est-il exigé ? Bref, il y a encore pas mal de questions très concrètes qui se posent sur le terrain et je voulais ici en relayer quelques-unes.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Madame la Députée, je suis assez surpris parce que je n'ai pas eu de remarques ou d'échos de difficultés telles que celles que vous mentionnez. Pourtant, je suis en contact avec un grand nombre d'interlocuteurs en la matière, donc s'il devait y en avoir, n'hésitez pas à me les transmettre.

L'arrêté que vous évoquez poursuit et poursuivait deux objectifs principaux.

D'une part, éviter que, notamment les sociétés en charge des distributions d'électricité, de gaz, d'eau, des impétrants de façon générale, mais aussi les gestionnaires des voies de communication telle que les voiries, le rail, les gestionnaires de cours d'eau ou d'autres encore en ce qui concerne les ponts, et cetera, ne doivent demander un permis d'urbanisme pour effectuer des réparations urgentes qui, en temps normal, en « temps usuel » en nécessitent un.

En effet, il est impératif de remettre en état le plus rapidement possible toutes ces infrastructures indispensables aux sinistrés ainsi qu'au fonctionnement des communautés concernées.

D'autre part, notons que les gestionnaires – j'en profite d'ailleurs pour les remercier pour leur investissement ; il y a vraiment eu un travail très important à cet égard, et qui toujours, pour certains volets, en cours – n'ont bien évidemment pas entendu l'arrêté, le cas échéant, pour pouvoir débuter et déployer les réparations. Il n'y a pas de problème à cet égard.

On a aussi exonéré de permis à titre temporaire les infrastructures provisoires qui sont destinées à accueillir des sinistrés, que ce soit en termes de logement, d'activité, d'entreprise, de profession libérale, ainsi que des services publics ou d'autres pour lesquels, ici aussi, un permis aurait été nécessaire. Donc, il n'y a pas de difficulté non plus à cet égard.

Vous me demandez si j'ai tenu une statistique des dispenses. Là, je dois vous avouer que je n'ai pas tenu de statistique des dispenses. Par définition, l'absence de quelque chose est très difficile à établir en termes de statistiques puisque l'on en est dispensé. Je n'ai demandé à aucun service – encore moins à des services sous forte pression dans les communes concernées ou au sein des directions générales de mon administration concernée – de me tenir une statistique des dispenses puisque, par définition, il ne faut pas d'acte légal pour les obtenir.

Par ailleurs, en ce qui concerne cet arrêté, je voudrais signaler qu'il vient compléter les exonérations de permis qui existaient auparavant.

Attardons-nous quelques instants sur l'article D.IV.4 du CoDT, qui détermine les cas dans lesquels il faut un permis d'urbanisme. Le Gouvernement ne peut en effet exonérer de permis que les actes et travaux qui, en vertu de cet article D.IV.4, nécessitent l'octroi d'un permis d'urbanisme.

Il y avait donc préalablement déjà une série d'exonérations. On les a d'ailleurs au fil du temps, dans l'histoire du CWATUPE et puis du CoDT, plutôt élargies, comme vous le savez.

En ce qui concerne, par exemple, la transformation d'une maison, notons que tous les travaux de transformation, de conservation et d'entretien qui ne portent pas atteinte aux structures portantes, qui n'impliquent pas une modification du volume construit, et qui n'impliquent pas une modification de l'aspect architectural, ne nécessitent pas de permis préalable.

Il ne faut donc pas de permis d'urbanisme, par exemple, pour un certain nombre de travaux qui concernent l'organisation interne de la maison ou des éléments d'organisation différente de l'habitabilité en ce qui concerne la maison ou le logement, par exemple.

Notons également l'exonération de permis qui fait suite à une ordonnance du bourgmestre. Elle ne concerne que les démolitions ou réparations des bâtiments, constructions ou installations qui sont une menace pour la sécurité publique.

Je termine avec le mur de crue pour des particuliers : lui n'est pas exonéré de permis, car ce type d'équipement peut évidemment avoir un certain nombre de conséquences et doit être, à mon avis, bien analysé par l'autorité publique suivant sa dimension, son organisation, son ampleur, puisque ces effets subséquents pour les autres propriétés ou les autres habitants nécessitent un examen circonstancié.

De façon générale, nos administrations régionales, mais aussi les administrations locales réservent une priorité extrême à l'ensemble de ces dossiers de sorte que toute situation de cette nature destinée à préserver fait l'objet d'un examen non seulement scrupuleux, mais aussi très rapide.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Schyns.

Mme Schyns (cdH). – Je peux tout à fait entendre qu'il n'y ait pas de statistique de dispense. Pas de problème. On va alors demander à tous ceux qui nous relaient les questions, peut-être, de les lister et de vous en faire part directement ou via vos services.

Pour vous donner des cas très concrets, les communes sont confrontées aujourd'hui à, par exemple, dans une zone qui a été inondée, un permis qui préexistait où quelqu'un demandait à créer une annexe ou une véranda. Que font-ils de ce permis-là ?

Vous dites que pour une demande de modification d'intérieur ou quand cela ne porte pas atteinte aux structures, il ne faut pas de permis. Mais dans un autre cas très concret – à mon sens il en faudra un –, si quelqu'un décide de transformer son rez-de-chaussée en garage et de monter les espaces habités, là, il faut un permis. On se retrouve donc dans des cas comme ceux-là pour lesquels les communes, aujourd'hui, sont en difficulté par rapport à leur réponse. C'était pour vous illustrer les cas concrets qui étaient posés aujourd'hui.

QUESTION ORALE DE MME ROBERTY À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LE PROGRAMME EUROPÉEN « LAIT, FRUITS ET LÉGUMES À L'ÉCOLE » »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Roberty à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le programme européen « Lait, fruits et légumes à l'école » ».

La parole est à Mme Roberty pour poser sa question.

Mme Roberty (PS). – Monsieur le Ministre, ce n'est clairement pas la première fois que j'évoque au sein de cette commission cette thématique « Lait, fruits et légumes à l'école ».

Après des débuts difficiles, on le sait, qui ont entraîné un certain manque de confiance, le programme européen « Lait, fruits et légumes à l'école » rencontre toujours des difficultés pour s'implémenter dans nos écoles.

Afin que les écoles adhèrent de nouveau à ce programme, la possibilité a été introduite pour l'année scolaire 2020-2021 de participer à un marché public centralisé organisé par l'administration.

Malgré ce nouveau système plus simplifié, peu d'établissements avaient répondu favorablement à l'appel ; la crise sanitaire ayant certainement participé à ce nouveau résultat décevant.

Quelle analyse effectuez-vous de cette situation ? Qu'avez-vous mis en place pour favoriser une plus grande adhésion des écoles à ce programme ? Comment avez-vous assuré une meilleure information auprès des établissements scolaires ? Comment entendez-vous relancer cette dynamique ? Comment assurez-vous un meilleur accompagnement pour les écoles qui souhaitent ou souhaiteraient participer à cette opération ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Madame la Députée, le programme « Lait, fruits et légumes à l'école » a connu effectivement quelques difficultés dans le passé.

Ces difficultés étaient essentiellement d'ordre administratif ou de complexité. En effet, les écoles étaient dans l'obligation de passer un marché public – c'est bien compréhensible – de faible montant pour toute dépense, c'est-à-dire de mettre en concurrence plusieurs fournisseurs/producteurs.

Cela impliquait, pour certaines écoles, des procédures avec lesquelles elles étaient moins familiarisées, de garder des preuves de la mise en concurrence, de comparer et analyser les offres, de justifier les achats et d'organiser des procédures de contrôle.

Cette situation était malheureusement la cause de non-remboursements des dépenses engagées par plusieurs écoles qui participaient au programme. Cette complexité était la cause principale, à mes yeux, du manque de succès – ou en tout cas du succès décroissant – de ce programme ces dernières années.

À partir de l'année scolaire 2020-2021, nous avons décidé de changer les choses. Le choix était donné pour la première fois aux écoles soit de faire, comme les années précédentes, en toute autonomie leur propre marché, soit d'adhérer à un marché public « centralisé » organisé au niveau de l'administration.

La crise sanitaire a joué un rôle non négligeable dans le peu de participation au programme constaté pour les deux formules.

Certaines écoles, d'une part échaudées par le passé, n'ont pas souhaité prendre part au programme ; d'autres n'ont pas osé s'engager dans ce programme vu le contexte d'incertitude quant au fait de la fréquentation scolaire et quant au fait de pouvoir distribuer en toute sécurité fruits, légumes et produits laitiers à leurs élèves d'autant plus qu'elles étaient en code rouge sans en connaître l'échéance.

Beaucoup d'écoles ont donc préféré attendre un meilleur contexte pour se lancer dans la nouvelle formule proposée.

La situation sanitaire s'améliore – j'espère qu'elle va encore s'améliorer et j'invite ceux qui nous écoutent et qui ne sont pas encore vaccinés à le faire – et les inscriptions pour cette année scolaire 2021-2022 sont spectaculairement à la hausse.

Jugez-en plutôt :

- 553 écoles participeront au programme en adhérant au marché public « centralisé » organisé par l'administration, contre 200 écoles l'année précédente. C'est donc une avancée plus que significative ;
- 97 écoles ont marqué leur souhait de continuer à passer leur marché public elles-mêmes, contre 76 écoles l'année précédente.

Ces résultats me semblent encourageants et peuvent également s'expliquer par une communication plus ciblée et plus claire vers les écoles, les communes et les pouvoirs organisateurs des différents réseaux, notamment sur les avantages à adhérer au marché public « centralisé » organisé par l'administration puisqu'on n'avait pas les questions de paiement, de prépaiement, d'organisation administrative.

Par ailleurs, je pense que ce fut un élément, avec la stabilisation de la situation sanitaire, qui a permis d'enclencher une dynamique résolument positive.

Une page dédiée au programme de distribution sur le portail du SPW ARNE qui apporte toutes les informations requises aux responsables des écoles. Celles et ceux qui n'auraient pas encore les informations requises sont invités à visiter cette page dédiée sur le site de notre administration.

Pour les écoles qui ont fait le choix de continuer à passer leur marché public elles-mêmes, des outils sont proposés pour les aider dans leurs démarches administratives : sélection d'un fournisseur conformément à la législation sur les marchés publics ainsi que la préparation du dossier de remboursement des fonds avancés, notamment.

Le but de ce programme est de soutenir la dynamique d'alimentation saine, de valorisation de nos produits, si possible des produits de proximité et de qualité. J'espère que tout ceci peut nous permettre de nous inscrire plus définitivement dans une spirale positive, dans le droit fil de l'amélioration très sensible des chiffres, des enregistrements et de la dynamique telle que je l'observe et la partage avec vous.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Roberty.

Mme Roberty (PS). – Je suis ravie, Monsieur le Ministre, d'entendre l'ensemble de vos réponses ce matin. Je vous avoue que je partageais la même analyse que vous sur ce dossier, tant la complexité pour les écoles d'adhérer au programme.

Aujourd'hui, vous nous annoncez que de manière spectaculaire, le nombre d'écoles qui participent soit au programme centralisé, soit de manière tout à fait autonome, a quasiment doublé. C'est donc une très bonne nouvelle pour nos petits étudiants.

Vous parlez de communication qui a été adaptée. Vous avez également parlé du covid, la situation se stabilise peut-être et c'est une très bonne nouvelle, grâce également à la simplification que vous avez apportée à ce dossier. Je sais que je reviens chaque fois et j'ai l'impression que je ne mange que des fruits, des légumes et du lait, mais c'est important pour les plus petits de commencer, dès le plus jeune âge, à s'alimenter de manière correcte et efficace.

Merci pour l'ensemble de vos réponses. Je reviendrai l'année prochaine pour savoir si de manière tout aussi spectaculaire, les chiffres auront encore augmenté.

QUESTION ORALE DE M. FLORENT À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LES BALISES ÉMISES DANS LA DÉCLARATION DE POLITIQUE RÉGIONALE (DPR) ET DANS LA RÉSOLUTION DU PARLEMENT DE WALLONIE DU 7 JUILLET 2021 VISANT À BALISER LES GRANDES ORIENTATIONS DE LA WALLONIE POUR LE PLAN STRATÉGIQUE WALLON DE LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE 2023-2027 »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Florent à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les balises émises dans la Déclaration de politique régionale (DPR) et dans la résolution du Parlement de Wallonie du 7 juillet 2021 visant à baliser les grandes orientations de la Wallonie pour le Plan stratégique wallon de la Politique agricole commune 2023-2027 ».

La parole est à M. Florent pour poser sa question.

M. Florent (Ecolo). – Monsieur le Ministre, le 7 septembre, vous indiquiez ici en commission les différentes étapes qui devaient encore venir avant l'adoption du plan stratégique wallon et aviez indiqué être toujours en attente de la base légale complète qui traduira l'accord intervenu en trilogue le 25 juin.

Je ne vais donc pas vous questionner sur le calendrier, mais plutôt sur les options actuellement sur la table du Gouvernement. Si nous entendons parfaitement que ces éléments sont évolutifs en fonction de la finalisation européenne, on imagine tout aussi logiquement que des éléments concrets sont déjà sur la table.

Par ailleurs, nous avons eu, lors de la dernière séance, la présentation du plan stratégique bio. On a tous convenu que les ponts entre ces deux plans stratégiques étaient évidents.

Dès lors, à ce stade, comment le plan stratégique répond-il aux ambitions écologiques de la DPR et aux balises émises au sein de notre résolution parlementaire ?

Je vais en souligner certains. Il y avait l'objectif de :

- réserver une part ambitieuse à la mise en œuvre des ECO-régimes prévus dans le premier pilier, au sein de la DPR, avec des ECO-régimes incitatifs, clairs et simples à utiliser d'un point de vue administratif de manière à en faire un véritable levier de développement écologique et agricole ;
- atteindre 30 % de surface agricole utile en bio d'ici 2030 ;
- renforcer les filières durables et génératrices d'emplois et accorder une attention particulière au développement des filières déficitaires ;
- veiller à ce que les agriculteurs retirent un revenu suffisamment rémunérateur et leur permettre le droit à l'erreur ;
- fixer des objectifs ambitieux de maillage écologique assuré par des exploitations agricoles.

Voilà toutes des balises que la résolution parlementaire évoquait. Il y avait également la sortie progressive des pesticides et on voit bien comment cette demande a toute sa pertinence aujourd'hui.

Monsieur le Ministre, comment ces orientations, essentielles pour l'orientation de l'agriculture de demain, sont-elles prises en compte dans le futur plan stratégique ? C'est une question simple, mais précise à la fois.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Monsieur le Député, même si vous comprendrez qu'alors que nous sommes au cœur des intercabinets, je me dois à un devoir de réserve raisonnable en la matière, sans quoi mes collègues pourraient me trouver discourtois ; ce qui n'est pas mon intention.

Rappelons tout d'abord le calendrier, puisque vous y avez fait allusion. Nous avons été astreints – nous le sommes toujours – à un calendrier relativement prégnant, puisque les trilogues sur la réforme de la PAC, débutés en novembre 2020, se sont achevés au forceps le 25 juin dernier. L'accord qui en a découlé a été validé lors du conseil Agripêche des 28 et 29 juin.

À présent que nous disposons d'une conclusion politique sur le paquet global et sur la réforme de la PAC, la présidence slovène est en train de traduire cet accord en texte législatif. Vous voyez un peu le caractère très funambule du travail que les États membres doivent

mener puisque même si l'accord, le paquet est bien clair, il n'empêche que les textes législatifs pour le traduire ne sont pas encore complètement disponibles.

Nous espérons que ces textes vont pouvoir être pleinement disponibles rapidement ; ce qui nous permet alors de nous référer à une vraie base légale qui fixera définitivement le cadre dans lequel doit être finalisé notre plan stratégique. Le futur règlement PAC impose aux États membres de consacrer 25 % du budget du premier pilier aux ECO-régimes.

Comme vous et comme la résolution l'exprimez, je partage vraiment l'idée que ces ECO-régimes doivent, à travers leurs objectifs, être incitatifs – que l'on parle du maillage écologique ou d'autres. Ils doivent être clairs, compréhensibles et simples à utiliser pour nos agriculteurs ou pour les intervenants de façon générale – producteurs ou autres.

Les discussions à cet égard sont, vous l'avez évoqué, en cours. En matière de simplification, j'entends depuis le début du processus parler, que ce soit au niveau européen ou wallon, du caractère simple, praticable, et cetera, de ces ECO-régimes. Néanmoins, quand je vois, in fine, un certain nombre de propositions, je ne peux pas dire que la simplicité soit totalement au rendez-vous. Je pense donc qu'il faut encore travailler à cet égard.

De manière plus globale, comme je l'ai indiqué, vous en êtes bien informé, on est au cœur du débat, les intercabinets sont en cours. Ce sont des matières qui sont des matières raisonnablement sensibles dans un accord de gouvernement. Vous m'autoriserez donc à ne pas être beaucoup plus prolixe.

Par contre, je vous rejoins aussi, Monsieur Florent, en ce qui concerne la cohérence. Nous avons, dans notre accord de gouvernement, fixé des objectifs ambitieux en matière d'agriculture biologique. Il faut donc que cette ambition se traduise aussi dans les éléments que nous allons mentionner à propos de la PAC.

J'ai une attention, mais je m'en suis ouvert à vous lorsque nous avons exposé le Plan stratégique de développement du bio en Région wallonne. J'ai vraiment des points d'attention. Bien sûr, il faut l'aide, l'accompagnement et le professionnalisme, il faut attirer de nouvelles vocations. Il faut aussi que l'on soit attentif au flux – exportation et importation –, que l'on puisse bien granulariser la connaissance que nous avons de ce que l'on importe et de ce que l'on exporte, que l'on puisse avoir de l'exportation de proximité, notamment sur les territoires voisins de nos produits bio. Il faut que l'on puisse, dans les circuits de valorisation, faire des sauts importants en termes d'objectifs et de résultats pour pouvoir fluidifier à travers les différents créneaux de valorisation du bio, que ce soit d'ailleurs de proximité dans les différentes initiatives locales, que ce soit à travers la distribution de proximité ou la grande distribution, que les canaux de distribution des productions bio, de la transformation de la valorisation bio soit soutenue.

Je suis aussi très attentif à ce que l'on n'ait pas été stratégiquement bien inspiré en ce qui concerne le développement du bio de manière à ce que les filières, la consommation, soient en mesure d'absorber et fassent vraiment un appel d'air par rapport aux produits bio. Je suis vraiment ouvert à discuter avec vous et avec les collègues concernant aussi ce volet-là.

Vous mentionnez également – la résolution y faisait allusion – les filières déficitaires. Je suis tout à fait d'accord avec cela. Je connais presque par cœur les pourcentages des filières déficitaires. On me parle de l'ovin avec 13 à 14 % de ce que l'on consomme, nous produisons seulement 13 ou 14 voire 15 % de ce que l'on consomme. Il y a là, un espace de développement, notamment de la filière ovine. Pour le maraîchage, on est aussi en déficit chez nous. Il y a aussi des dispositions qui doivent soutenir, notamment le fait de pouvoir se lancer dans l'émergence d'un maraîchage bio, diversifié et de proximité, par exemple. Je dis cela pour citer deux filières parmi d'autres.

Voici quelques éléments de contexte en ce qui concerne mes réflexions.

Nous avons aussi reçu la semaine dernière, avec le Kern et Mme la Ministre Tellier, une des organisations agricoles qui est venue nous dire : « Attention, nous souscrivons à tous les objectifs de la résolution, mais n'oubliez pas les dimensions revenus et souveraineté alimentaire ». Il y a eu un dialogue assez constructif avec le Gouvernement concernant les différents piliers – la transition, la résilience des sols, le bio et d'autres éléments – et concernant l'attention à avoir par rapport aux dimensions revenus et souveraineté alimentaire.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Florent.

M. Florent (Ecolo). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour ces éléments de réponse, qui restent d'ordre assez général en raison des intercabinets, ce qui est parfaitement légitime et que je ne remets pas en cause. Cela ne me permet pas, à ce stade, d'évaluer l'adéquation du plan stratégique avec les différents objectifs déjà cités.

Vous avez parlé des ECO-régimes qui doivent être, comme dit dans la résolution, incitatifs, clairs et simples à utiliser. Je me permets d'insister très lourdement sur le fait qu'ils doivent aussi rester pertinents pour les objectifs qu'ils poursuivent.

Il convient également de préciser qu'une réserve ambitieuse de ces ECO-régimes signifie de dépasser le plancher défini par la Commission européenne.

Vous avez fait un aperçu assez complet du bio et je ne vais pas y revenir, mais nous sommes en attente de ce

plan stratégique wallon qui redéfinira l'agriculture pour les quatre, cinq ou six prochaines années. C'est donc un événement important pour notre Région.

QUESTION ORALE DE MME RYCKMANS À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LE CONTRAT DE GESTION DE L'AGENCE WALLONNE POUR LA PROMOTION D'UNE AGRICULTURE DE QUALITÉ (APAQ-W) ET LES COTISATIONS DES ACTEURS AGRICOLES »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Ryckmans à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le contrat de gestion de l'Agence wallonne pour la promotion d'une agriculture de qualité (APAQ-W) et les cotisations des acteurs agricoles ».

La parole est à Mme Ryckmans pour poser sa question.

Mme Ryckmans (Ecolo). – Monsieur le Ministre, c'est un ancien dossier puisque, en mai puis en décembre 2020 et encore en juillet dernier, en réponse à des questions de mes collègues et de ma part, vous évoquiez une adaptation de l'AGW définissant les cotisations forfaitaires des divers secteurs agricoles au budget de l'APAQ-W ainsi que le chantier du contrat de gestion régissant l'APAQ-W. Pouvez-vous nous faire état de l'avancement de ces dossiers ?

Le magazine *Tchak !* vient de publier une enquête qui pointe une communication qualifiée de « grand écart » entre l'agriculture paysanne et l'industrie agroalimentaire. Elle rappelle aussi les difficultés rencontrées par les petits producteurs qui estiment n'être ni suffisamment associés ni représentés au sein de cet organe. Le contrat de gestion envisage-t-il une réforme de la gouvernance de l'agence afin d'y renforcer la place réservée à tous les types de producteurs ? Qu'en dites-vous ?

Tchak ! évoque également le dossier des cotisations. À ce sujet, vous me répondiez récemment qu'un état des lieux avait été transmis au Collège des producteurs, qui devait remettre un avis à l'agence, qui devait en tirer des propositions. La revue rapporte que ce dossier est en discussion avec la FEVIA actuellement. Qu'en est-il ?

L'enjeu des cotisations touche notamment à la promotion du bio local, avec le discernement nécessaire pour ne pas promouvoir le bio importé. À l'heure où le Gouvernement entend promouvoir les produits bios et après que vous avez présenté, le 21 septembre dernier, la Stratégie de développement du bio pour atteindre les objectifs de 30 % de bio en 2030 et ainsi répondre aux attentes des consommateurs wallons, où en êtes-vous ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Madame la Députée, votre question me donne l'opportunité d'apporter quelques éléments de précision qu'il me semble nécessaire, voire indispensable, de transmettre.

Tout d'abord, en ce qui concerne l'APAQ-W, la note d'orientation qui fixe les principes du contrat de gestion a été adoptée par le Gouvernement en date du 14 juillet dernier. Le contrat de gestion est actuellement soumis à l'Inspection des finances. J'espère pouvoir soumettre le contrat de gestion dans les prochaines semaines, voire les prochains jours, à l'appréciation du Gouvernement.

Quant à l'actuel état des lieux du chantier de la réforme des cotisations, le Collège des producteurs rendra un avis très prochainement puisqu'il est attendu pour le 7 octobre. Après quoi, en fonction du nombre de questions à trancher, les propositions pourront faire l'objet et prendre la forme d'un avant-projet d'arrêté du Gouvernement.

Je confirme, à ce stade, mon analyse, en ce que la praticabilité et la pertinence éventuelle d'un élargissement de l'assiette de cotisation, est aujourd'hui examinée avec les différents secteurs concernés ; l'agroalimentaire et la distribution.

Vous parlez de réforme de la gouvernance au travers du contrat de gestion pour assurer davantage de place aux petits producteurs. Signalons que le contrat de gestion est un instrument de gouvernance. Il ne me semble pas l'instrument le plus adéquat pour indiquer quelle est la place des petits producteurs. S'il y a des éléments à discuter à cet égard, je suis ouvert, comme le conseil d'administration est ouvert à discuter de cela au niveau de l'APAQ-W.

En ce qui concerne la composition du conseil d'administration, celle-ci est balisée par le Code wallon de l'agriculture et il est exécuté par une décision du Gouvernement. Je suis très attentif à ce que toutes les catégories d'agriculteurs et de producteurs puissent être représentées, directement ou indirectement. Toutes les organisations agricoles sont aussi représentées, ainsi que le Collège des producteurs. Je suis très attaché à développer une économie locale dans les différentes catégories de producteurs. Je veille et je soutiens l'Agence, notamment dans sa démarche de valorisation des circuits de distribution, en ce compris les circuits

courts dont la promotion se développe concrètement au sein de l'APAQ-W, notamment à travers différents outils dont les outils numériques.

L'APAQ-W ne cesse de promouvoir les produits locaux, notamment via sa charte « Je cuisine local, durable et de saison », ou encore via ses réseaux « Tables de terroir » et « Bistro de terroir ». C'est un véritable enjeu pour nos producteurs, nos agriculteurs, mais aussi un véritable enjeu socioéconomique et environnemental.

Par ailleurs, je souhaite que l'APAQ-W et le Collège des producteurs puissent poursuivre leur travail commun afin de continuer d'être à l'écoute des petits producteurs, tant du point de vue du développement de leur offre de produit, que de la valorisation de la connaissance, de l'information et de la commercialisation.

Enfin, un petit mot quant au bio. L'APAQ-W est engagée au côté du SPW ARNE du CRA-W et d'autres partenaires dans le cadre du Plan bio 2030. Il n'est pas du tout indiqué de mettre à charge de l'APAQ-W la faible autosuffisance du secteur, toutes spéculations confondues. C'est un des regards – je me suis permis de le partager avec vous – que je porte sur le bio. Il faut que l'on ait des analyses très précises concernant le bio, le bio importé, le bio exporté, les pourcentages, les réalités et pas uniquement des statistiques concernant les surfaces agricoles utiles. Je ne dis pas du tout cela négativement.

Par ailleurs, ayant lu l'article de *Tchak !*, il m'a semblé que c'était surtout un article à charge, qui était dans certains de ses passages non fondés, me semble-t-il. Je me permets de partager cette conviction avec vous.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). – Vous permettez, Monsieur le Ministre, que je ne partage pas votre analyse parce que je pense que l'article donne la parole à un certain nombre d'acteurs du terrain qu'il convient d'entendre. J'entends ce que vous dites par rapport au contrat de gestion, par rapport à la note d'orientation, le fait que le contrat de gestion de l'APAQ-W va bientôt arriver et l'avis attendu pour les cotisations du secteur. Si, certes, l'élargissement de l'assiette avec l'agroalimentaire est une demande, notamment des petits producteurs, il y a aussi le caractère proportionnel et l'éventualité de réduire le forfait, le montant de base pour les tout petits producteurs. C'est une demande qui est récurrente chez eux, pour les petits producteurs maraîchers notamment, qui sont sur toute petite surface et qui ont la contribution forfaitaire à la contribution.

J'entends bien la volonté soutenue de l'APAQ-W de renforcer, de promouvoir le bio et cet engagement. Elle doit le rester pour être aux côtés des producteurs bio en Wallonie, et en particulier les petits qui ont le plus besoin du support pour s'implanter, pour asseoir les réseaux de production, de commercialisation, de transformation et donc, garder la valeur ajoutée en Wallonie.

QUESTION ORALE DE M. FONTAINE À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA CRAINTE D'UNE PÉNURIE DES FORMATEURS IFAPME »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Fontaine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la crainte d'une pénurie des formateurs IFAPME ».

La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

M. Fontaine (PS). – Monsieur le Ministre, la pénurie de main-d'œuvre qualifiée dans de nombreux secteurs est au cœur des préoccupations du Gouvernement wallon. La reconstruction des zones inondées demandera un plus grand nombre de travailleurs qualifiés dans le domaine de la construction.

La formation en alternance, notamment via l'IFAPME, se veut répondre à ce problème majeur qui freine beaucoup d'entreprises, notamment dans le secteur de la construction.

Des pistes de solutions ont déjà été dégagées et une réforme de la formation en alternance est engagée. Des incitants sont proposés aux apprenants, aux entreprises et aux « petits indépendants » qui s'engagent à devenir tuteur.

Le taux de mise à l'emploi est très élevé pour les métiers en pénurie. L'apprenant étant directement intégré à l'entreprise durant sa phase d'apprentissage.

Les formateurs jouent un rôle essentiel dans cette organisation. Le vivier des formateurs est souvent puisé dans les anciens.

L'IFAPME annonçait à ce titre l'ouverture de plus de 50 nouvelles formations pour cette rentrée 2021.

Pouvez-vous m'informer sur la suffisance de formateurs dans les centres IFAPME ? Ne rencontre-t-on pas une pénurie de formateurs dans les métiers dits « en pénurie » ? Quelles actions comptez-vous entreprendre pour répondre à ce phénomène ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Monsieur le Député, je réponds ainsi à la tonalité de votre intervention. Je constate vraiment un succès des différentes formations et filières déployées par l'IFAPME. Une très belle mobilisation, à la fois au niveau des nouvelles offres de formation, vous l'avez mentionné, mais aussi de la digitalisation, de l'équipement, des formateurs, de l'offre d'un certain nombre de partenariats. J'avais utilisé récemment cette expression : « L'alternance, c'est tendance ». Je le crois plus que jamais et je me réjouis des statistiques que j'aurai dans quelques jours en ce qui concerne les inscriptions à l'IFAPME parce que je constate vraiment un très beau dynamisme à cet égard. Je profite de cette tribune pour remercier toutes celles et tous ceux qui y contribuent.

Deuxièmement, vous l'avez brièvement évoqué, mais il y a des incitants complémentaires qui sont aujourd'hui proposés de manière à ce que singulièrement, dans les métiers en pénurie – et nous commençons par les métiers de la construction –, on puisse faire le choix de venir se former à l'IFAPME.

Ma collègue, Mme la Ministre Morreale a, mutatis mutandis, dans ce qui concerne le FOREm pour les demandeurs d'emploi, le même type de dispositif et de dynamique. C'est notamment le cas pour l'accès au permis de conduire et les chèques permis de conduire, par exemple, qui sont valables des deux côtés ; le fait que les droits d'inscription pour celles et ceux qui devaient en payer seront gratuits. Cette indemnité, cette prime de 2 000 euros nets pour celles et ceux qui viennent s'inscrire, qui sera payée en trois fois – première partie à l'inscription, deuxième partie lorsqu'on a réussi et troisième partie lorsqu'on sort, à la signature d'un contrat –, c'est la philosophie que l'on retrouve dans les deux dispositifs.

Il y a encore d'autres choses pour pouvoir s'orienter vers une carrière intéressante, valorisante et qui participe à la reconstruction de notre Région, mais aussi à un certain nombre d'autres actions de la société, d'autres pans d'activité, et cetera. Plus que jamais, je me permets de l'indiquer, venez vous former dans nos réseaux de l'alternance, notamment à l'IFAPME.

En ce qui concerne plus particulièrement votre question, l'IFAPME compte plus de 3 000 formateurs agréés dont la toute grande majorité sont des professionnels : indépendants, chefs d'entreprise et travailleurs en activité.

En ce début d'année scolaire, comme chaque année à la même époque, la recherche de formateurs et de renouvellement est très active.

Les centres de formation rencontrent certaines difficultés, notamment dans les métiers en pénurie, puisque la pénurie n'est pas propre aux activités en elles-mêmes ; elle est propre aussi aux espaces de formation. C'est notamment le cas dans le secteur de la construction à la suite de la forte demande liée au Plan de relance, d'une part et au plan de reconstruction, d'autre part, qui mobilise tous les professionnels.

Cependant, l'IFAPME m'indique, à ce stade, qu'il n'y a rien d'insurmontable et pas de difficulté majeure. Il y a des tensions, bien sûr, il y a des difficultés, mais pas de difficulté majeure et pas de difficulté insurmontable. Je ne parlerai pas à ce stade de pénurie de formateurs.

On sait que le réseau dispose vraiment d'un vivier de formateurs potentiels, du fait de ces contacts avec les entreprises. Un certain nombre sont des anciens aussi qui viennent de l'IFAPME et qui conjuguent avec leur activité.

Lors du recrutement, le candidat formateur doit pouvoir justifier d'une capacité requise pour donner cours, par un diplôme, mais aussi d'une expérience utile d'une à six années. Dans certains cas difficiles, il peut toutefois être dérogé à ce règlement et une certaine latitude est autorisée lorsque le formateur dispose d'une expérience professionnelle moindre que celle attendue, tout en ayant évidemment les qualités pour pouvoir transmettre son savoir. Dans ce cas, on veille à ce que l'encadrement pédagogique soit renforcé.

Par ailleurs, notons également qu'avec cette période de crise covid dont nous sommes en train, petit à petit, de sortir, l'IFAPME a introduit de manière accélérée la formation à distance, qui permet aussi alors, à travers une plateforme d'e-learning, de pouvoir organiser les cours différemment. Certains cours pourront aussi être dispensés à la rentrée de façon hybride, partie en présentiel et partie à distance et si nécessaire, un formateur pourrait également être actif pour plus d'étudiants, pour plus d'apprenants en même temps, en fonction de l'utilisation de ces outils numériques qui permettent de mutualiser. C'est beaucoup plus difficile de se déplacer comme formateur à 150 kilomètres de chez soi. Si l'on est dans des moments de difficulté ou de tension, un formateur à Tournai pourra former aussi à Libramont ou à Verviers et inversement.

Voilà à peu près l'état des lieux, mais un message central. L'IFAPME est vraiment en phase ascendante, en phase très offensive et je dois dire que cela répond à des besoins de la société, mais aussi à un certain nombre de perspectives pour des jeunes et moins jeunes qui sont bien réelles.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Fontaine.

M. Fontaine (PS). – Merci, Monsieur le Ministre, pour les éléments de réponse que vous avez partagés avec nous.

Je me réjouis d'entendre ces propos relativement rassurants en termes de pénurie par rapport aux formateurs. Vous le dites vous-même, il y a une légère pénurie, mais ce n'est pas insurmontable. C'est comme chaque début d'année.

Je me réjouis aussi que vous partagiez avec nous les statistiques dont vous disposerez dans quelques jours. Je n'hésiterai pas à revenir vers vous à ce sujet parce que je suis vraiment en accord avec vos propos de dire que l'IFAPME, tout comme le FOREm sont des filières qu'il faut promouvoir, pousser, surtout dans ces périodes où certains métiers sont en pénurie.

QUESTION ORALE DE M. DI MATTIA À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA RECONNAISSANCE DES CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES DÉLIVRÉES PAR L'IFAPME »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Di Mattia à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la reconnaissance des certifications professionnelles délivrées par l'IFAPME ».

La parole est à M. Di Mattia pour poser sa question.

M. Di Mattia (PS). – Monsieur le Ministre, lors d'une réponse à l'une de mes précédentes questions concernant l'avenir de la formation en alternance, vous avez exprimé votre volonté, dans un délai assez bref – il me semble que ce sont les termes que vous avez employés –, de faire reconnaître les certifications professionnelles délivrées par l'IFAPME.

Il est vrai que c'est toujours une question, pas forcément un problème, importante pour les apprentis qui sortent de l'IFAPME. La certification de fin de parcours de formation ne leur ouvre pas les mêmes portes que le diplôme obtenu par les élèves du CEFA, notamment en ce qui concerne l'accès à l'enseignement supérieur.

Je fais une incise à ma propre question, le paradoxe est que le taux d'insertion est beaucoup plus élevé en IFAPME que pour les élèves sortant du CEFA, mais la certification est une question qui mérite une réflexion de fond.

Alors que, comme vous me l'avez confirmé et comme il a été abondamment question récemment, une réforme de l'ensemble des filières de l'alternance est en discussion. Cette différence dans la certification est probablement un enjeu de taille et de réflexion pour le réseau IFAPME. C'est aussi, probablement, un frein dans le cadre de la lutte contre les métiers en pénurie.

Monsieur le Ministre, mes questions seront assez simples.

Je voudrais vous entendre sur un point relativement circonscrit. Quelles actions comptez-vous entreprendre pour permettre la reconnaissance des certifications professionnelles délivrées par l'IFAPME ? Cette équivalence des diplômes peut-elle être obtenue à court terme en dehors du cadre de la réforme de l'alternance qui nécessite une collaboration entre Régions et Fédération ?

Je vous remercie d'avance pour les éléments de réponse.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Monsieur le Député, je vous remercie pour cette nouvelle question sur un autre volet des certifications délivrées par l'IFAPME.

La reconnaissance des certifications professionnelles est une des premières questions abordées lorsque l'on discute du sujet de l'alternance, des métiers en pénurie et de la formation. Même si, vous l'avez légitimement mentionné, le taux d'insertion est extrêmement important – au-delà de 85 % – lorsqu'on parle des gens qui ont été formés dans les filières de l'alternance par l'IFAPME.

Il n'empêche que pour faire carrière dans l'administration publique ou pour poursuivre des études supérieures, la question de la certification est importante.

La DPR prévoit en matière d'alternance que le Gouvernement prendra « des mesures efficaces sur la base des constats existants », et cetera.

Notre objectif est de favoriser la reconnaissance automatique des certifications entre les opérateurs dès le moment où l'on a pu fixer les objectifs d'apprentissage équivalents et rechercher les passerelles entre différents opérateurs d'apprentissage pour favoriser le continuum de l'apprentissage au bénéfice des apprenants et de leur formation.

Nous avons initié, avec ma collègue Mme la Ministre Morreale, une concertation avec la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Commission communautaire françaises dès ce début d'année.

Une série de réunions ont eu lieu pour faire un état des lieux en matière de – ce volet vient de se terminer –, mais aussi d'opérationnaliser ce que nous avons prévu dans le Plan de relance.

Qu'avons-nous prévu dans le Plan de relance ? Derrière l'objectif de garantir les effets de droit des certifications et le continuum de l'apprentissage, nous avons identifié plusieurs pistes quant à la reconnaissance des acquis et des certifications. Les étapes que l'on se donne et ce que l'on a prévu dans le Plan de relance, c'est très exactement ceci :

- simplifier ou supprimer l'homologation par la Fédération Wallonie-Bruxelles des certifications délivrées par l'IFAPME et le SFPME pour la fin 2022 au plus tard ;
- réviser la procédure de correspondance du certificat d'apprentissage au certificat de qualification pour la fin de l'année prochaine ;
- simplifier les méthodologies mises en œuvre au sein du cadre francophone des certifications et du service francophone des qualifications avec comme échéance la fin de l'année prochaine ;
- faciliter l'accès au certificat d'enseignement secondaire supérieur.

Nous avons encore deux autres possibilités :

- travailler l'accès à notre fonction publique pour les apprenants dont la compétence a été validée à la suite de leur parcours dans une filière d'alternance – c'est un volet qui relève plus de notre compétence ;
- harmoniser entre nos différentes filières la certification de compétences et la reconnaissance de cette certification de compétences. C'est une étape intermédiaire sur laquelle nous travaillons également.

Voilà les différents éléments de ce qui est aujourd'hui sur le chantier. Chacun de ces objectifs est atteignable et qu'il y a de la bonne volonté de part et d'autre en ce qui concerne les interlocuteurs que je viens de mentionner. On travaille avec ma collègue, Mme la Ministre Morreale, pour tout ce qui concerne ces compétences.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Di Mattia.

M. Di Mattia (PS). – Monsieur le Ministre, je vous remercie parce que les éléments que vous portez à notre connaissance sont particulièrement importants. Ils sont même déterminants par rapport à l'évolution de la future réforme.

Je prendrai le temps de reprendre mot à mot ce que vous avez exprimé pour en faire une analyse plus complète.

Je prendrai le temps de réagir sur le dernier point qui est, pour moi, fondamental, c'est-à-dire l'objectif d'harmoniser la certification des compétences, car c'est la pierre angulaire. Qui ? Comment ? Selon quelle méthode ? C'est un chantier dont vous parlez de bonne volonté. Elle sera nécessaire pour arriver à cette harmonisation dans l'intérêt des apprenants et du fait qu'ils puissent avoir des accès qui soient élargis.

Vous parlez de la fonction publique, mais pas seulement, car il y a aussi d'autres aspects.

Sur le terrain, Monsieur le Ministre, c'est une attente légitime. Cela mérite donc le débat et la concertation.

QUESTION ORALE DE M. FONTAINE À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LE SUIVI DE LA PHASE DE TEST DE L'APPLICATION D'ÉDITION RELATIVE À LA PUBLICITÉ DES CHASSES »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Fontaine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le suivi de la phase de test de l'application d'édition relative à la publicité des chasses ».

La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

M. Fontaine (PS). – Monsieur le Ministre, je reviens vers vous avec un sujet qui me tient particulièrement à cœur et sur lequel je vous ai déjà interpellé à plusieurs reprises.

En juin dernier, nous faisions le point sur le développement de l'outil en ligne de publicité des chasses et plus largement sur le développement du site web. J'avais suggéré une application wallonne d'édition en ligne qui pourrait être utilisée pour d'autres services. J'avais cité des services tels que l'environnement, le DNF et le tourisme.

Il y a deux semaines que la chasse a repris. La disponibilité d'un tel outil est importante pour nos concitoyens, qu'ils soient chasseurs, promeneurs, randonneurs, vététistes, *trailers* ou autres, soit tous les usagers de nos forêts, chemins et sentiers forestiers. Il n'y a rien de plus frustrant que de se rendre sur un lieu de balade et voir une affiche indiquant la tenue d'une chasse ce jour-là, quand celle-ci est placée au bon endroit.

La semaine dernière, des citoyens m'ont interpellé, se retrouvant en plein milieu d'une chasse – vous n'êtes pas responsable, et il y a certainement eu un problème à ce moment-là – et ayant déjà fait six kilomètres d'une balade qui en compte normalement neuf. In fine, les personnes ont fait 12 kilomètres parce qu'elles avaient la possibilité de le faire. D'autres m'ont dit s'être retrouvés dans un chemin et les chasseurs, bien gentiment, leur ont indiqué qu'il fallait aller tout droit. Ils se sont retrouvés devant une clôture avec des fils barbelés et il est donc impossible de passer. Les exemples sont nombreux.

Un outil en ligne permettrait à chacun de s'y retrouver et d'avoir accès à une seule base de données centralisée.

Dans votre réponse, vous m'indiquiez : « À ce stade, au niveau des timings envisagés, et sous condition de prolongation du contrat du prestataire, nous pensons que l'application d'édition en ligne pourrait être disponible, en version test, pour la fin août 2021 ».

La version test de l'application en ligne a-t-elle bien été réalisée dans les délais prévus ? Le contrat du prestataire a-t-il bien été prolongé pour permettre de poursuivre le développement ?

Vous indiquiez votre volonté de contacter les conseils cynégétiques pour leur proposer de tester cette application sur cette saison de chasse. Ces contacts ont-ils été pris ? Dans l'affirmative, quel sera le périmètre de la phase de test ?

Disposez-vous de premiers retours de terrain quant aux fonctionnalités de cette application et de l'expérience utilisateur ? Le formulaire en ligne disponible sur le portail de la Wallonie rencontre-t-il le succès escompté ?

Pouvez-vous nous faire part de l'évolution des travaux de l'administration concernant les possibilités d'une diffusion des territoires de chasse fermés et des limites consolidées des territoires de chasse de l'ensemble de la Wallonie ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Monsieur le Député, nous avons déjà eu l'occasion de l'évoquer en cette commission, l'architecture retenue par l'administration pour proposer un outil de diffusion des informations concernant les actions et les journées de chasse vers le grand public a progressé au rythme mentionné lors de nos précédents échanges.

Le marché avec le prestataire a bien été prolongé, pour répondre à votre question.

La première ébauche d'une application d'édition en ligne de territoires de chasse a été présentée à l'administration ainsi qu'à mon cabinet le 3 septembre dernier.

Dans l'ensemble, les fonctionnalités demandées ont bien été comprises par le prestataire.

Ce dernier doit fournir, dans les toutes prochaines semaines, une nouvelle version *bis*, qui va intégrer les remarques formulées à l'occasion de sa démonstration. Une phase de test complémentaire est ensuite prévue en interne jusqu'à la fin de cette année pour vérifier les différents aspects, notamment le respect des règles métiers.

Par la suite, l'application sera proposée en test élargi à quelques conseils cynégétiques pour la validation de la digitalisation de leur territoire de chasse, ce qui n'est pas une mince affaire, et l'édition des modifications éventuelles intervenues depuis lors, et dans un second temps, au service extérieur concerné du département de la nature et des forêts, pour la consolidation des données fournies par ces mêmes conseils cynégétiques.

L'objectif est donc d'avoir à nouveau testé l'ensemble du cycle de la donnée territoire de chasse, et ce pour le mois de juillet 2022.

Dès lors, le timing évoqué précédemment dans nos échanges, notamment à la faveur des questions parlementaires que vous m'adressiez, est toujours bien confirmé, avec le lancement du projet pour la saison cynégétique à venir. J'en profite pour appeler à deux choses :

- la compréhension mutuelle concernant les différents usages, les différents utilisateurs de la forêt. Je me permets également, si besoin en est encore, d'inciter tout un chacun à bien veiller aux informations préalables, aux publications, aux affichages préalables, les uns à y procéder, et les autres à se renseigner à cet égard ;
- les actions de chasses, c'est quelques jours par an, et heureusement, notre Wallonie est assez grande. Si telle promenade n'est pas disponible – je l'ai moi-même expérimenté à l'occasion –, il s'en trouve certainement une autre, probablement aussi accueillante à découvrir un peu plus loin.

Je plaide pour que ce dialogue – à travers et au bénéfice des différents utilisateurs de la forêt, qu'ils soient chasseurs, promeneurs, environnementalistes, agriculteurs, citoyens proches ou acteurs économiques – puisse être si possible la règle, ou en tout cas une des priorités des intervenants.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Fontaine.

M. Fontaine (PS). – Je rebondis sur votre conclusion, Monsieur le Ministre. D'où l'intérêt primordial de cette application, pour éviter que des gens comme vous ou comme moi ne nous engagions dans une randonnée ou dans un trail ou un parcours VTT pour se retrouver face à une impossibilité de traverser.

Je signalais déjà en son temps que le risque était soit que l'on a le physique et on fait demi-tour, soit on ne l'a pas et on tente le passage. C'est très dangereux.

Je vous rejoins totalement et je vous remercie des éléments de réponse que vous avez bien voulu nous apporter.

Je suis rassuré en partie, parce que le timing est pour l'instant respecté. J'ose espérer que les choses évolueront dans le bon sens pour la saison cynégétique prochaine.

ORGANISATION DES TRAVAUX
(Suite)

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites

Mme la Présidente. – Les questions orales de :
- M. Liradelfo, sur « la restructuration chez X-Air Services » ;
- M. Collin, sur « le modèle type de contrat de bail à ferme » à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sont transformées en questions écrites.

Interpellations et questions orales retirées

Mme la Présidente. – Les questions orales de :
- M. Disabato, sur « les résultats de la contre-analyse sur la Boucle du Hainaut » ;
- M. Florent, sur « les plans de tirs pour la saison 2021-2022 » à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sont retirées.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- *La séance est levée à 12 heures 14 minutes.*

LISTE DES INTERVENANTS

M. André Antoine, cdH
M. Willy Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences
Mme Veronica Cremasco, Présidente
M. François Desquesnes, cdH
M. Michel Di Mattia, PS
M. Jean-Philippe Florent, Ecolo
M. Eddy Fontaine, PS
Mme Anne Kelleter, Ecolo
M. Dimitri Legasse, PS
M. Julien Matagne, cdH
M. Germain Mugemangango, PTB
Mme Sabine Roberty, PS
Mme Hélène Ryckmans, Ecolo
Mme Marie-Martine Schyns, cdH

ABRÉVIATIONS COURANTES

AGW	arrêté du Gouvernement wallon
APAQ-W	Agence wallonne pour la promotion d'une agriculture de qualité
APLSIA	Association professionnelle du libre service indépendant en alimentation
ARNE	Agriculture, Ressources naturelles et Environnement (SPW)
AWaP	Agence wallonne du patrimoine
Benelux	Belgique, Nederland et Luxembourg
CEFA	Centre d'éducation et de formation en alternance
CEFOMEPI	Centre de formation aux métiers de la pierre
CoDT	Code du développement territorial
covid	coronavirus disease (maladie à coronavirus)
CRA-W	Centre wallon de recherches agronomiques
CWATUPE	Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, du patrimoine et de l'énergie
DNF	Département de la nature et des forêts
DPR	Déclaration de politique régionale
ECO	Energy Company Obligation (les ECO-schemes, les ECO-régimes)
FEVIA	Federatie van de Belgische voedingsindustrie / Fédération de l'industrie alimentaire belge
FOREm	Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi
GCU	guide communal d'urbanisme
GSK	GlaxoSmithKline
GSM	global system for mobile communications (norme numérique de seconde génération pour la téléphonie mobile)
IDEA	Intercommunale de développement économique et d'aménagement des régions de Mons-Borinage et du Centre (SCRL)
IFAPME	Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises
IWEPS	Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique
NLMK	Novolipetski Metallourguitcheski Kombinat (Combinat métallurgique de Novolipetsk)
PAC	Politique agricole commune
PME	petite(s) et moyenne(s) entreprise(s)
RTL	Radio Télé Luxembourg
SDC	schéma de développement communal
SDP	schéma de développement pluricommunal
SDT	Schéma de développement territorial
SFPME	Service formation petites et moyennes entreprises
SOGEPA	Société wallonne de gestion et de participations
SOL	schéma d'orientation local
SOWALFIN	Société wallonne de financement et de garantie des petites et moyennes entreprises
SPAQuE	Société publique d'aide à la qualité de l'environnement
SPW	service public de Wallonie
SRIW	Société régionale d'investissement de Wallonie
UAP	unité(s) d'administration publique
UCM	Union des classes moyennes
VTT	vélo tout-terrain
WBFin	décret portant organisation du budget et de la comptabilité des Services du Gouvernement wallon